

La Lettre

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale



Dans ce numéro :

Les cours et ateliers pour « Le Livre de famille »

La famille Chabrilan

Login ou nom d'utilisateur pour les sites : GeneaBank et GGDP

Les délibérations des communautés d'habitants

Familles protestantes à Tulette, les Bernard *(2e partie)*

Vesc, remarques sur les dénombrements de population, 1872-76

Augustave Ponson, premier pâtissier de France



2^e trimestre 2019

n° 98

Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
 - Les cours d'initiation à la généalogie et les cours et ateliers « Livre de famille »
- 9 Prix littéraire du CGMP
- 10 Actualités généalogiques
- 11 Login ou nom d'utilisateur pour les sites du CGDP et de GeneaBank
- 13 La famille Chabrillan
- 19 Bénédiction de l'église de Saint-Julien-en-Quint
- 20 Les délibérations des communautés d'habitants
- 21 Les archives de Savasse partent en fumée
- 22 Familles protestantes à Tulette, les Bernard (2)
- 25 De si jeunes mariés !
- 26 Vesc, remarques sur les dénombremments (1872-76)
- 30 Augustave Ponson, de Bouvières, 1^{er} pâtissier d'Europe
- 33 Flash n° 257, 258 et 259 de la FFG
- 35 La Boutique du CGDP

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

lalettredugdp@geneaz6provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution)

Mot du président

Bonjour à toutes et tous,

Au CGDP, nous privilégions la convivialité, les rencontres entre personnes animées par la même passion : la généalogie.

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès d'une adhérente fidèle du cercle de Montélimar : Mme Colette MESNY. Nous garderons d'elle le souvenir de sa présence souriante aux différentes manifestations durant toutes ces années.

Ce dimanche 15 avril dernier, rendez-vous était donné à Saulce-sur-Rhône pour se *retrouver* entre chercheurs ou curieux. Une cinquantaine d'adhérents étaient présents et on a compté une vingtaine de visiteurs pour l'exposition très documentée sur « Les poilus de Saulce ».

Cette journée permet aussi de remettre aux représentants de la mairie les relevés papiers et informatisés sur CD-Rom du travail d'indexation des registres d'état civil et paroissiaux.

L'été est la période propice aux échanges et aux déplacements pour répondre aux invitations de cercles généalogiques voisins :

Nous serons au **Salon de généalogie** à MENDE le 28 juillet, organisé par le cercle Lozérien.

La SAGA de l'Ardèche organise leur **Congrès annuel** et vont célébrer les 30 ans d'existence de l'association le 1^{er} et 2 août à Saint-Priest (Privas). Cinq volontaires du CGDP vont se relayer sur ces deux jours pour répondre aux questions des visiteurs.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Bonne lecture,

Guy VENTURINI

Ont contribué à ce numéro

Martine BROWN
 Josette et Christian COUTARD
 Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
 Christine GARAUD
 Olivier GUIONNEAU
 Alain LAFONT
 Marylène MARCEL-PONTHIER
 Patricia PILLORGER
 Marc PLÈCHE
 Richard TROOST
 Jean-Pierre UGUEN
 Guy VENTURINI
 Françoise VERNEDE

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
 QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro : 1^{er} août

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton
+ 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques **des registres paroissiaux** catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms
des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,

des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque

lors de nos permanences

Initiation à la généalogie :

cours, conseils, documentation

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille :

cours et ateliers

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages

de la Drôme Provençale

pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées des Adhérents par an

pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations

organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations

de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle »

trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues

avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances

démarches diverses

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures

Permanences du samedi

au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Webmaster du site Internet

Marie-Claire Debouverie

Pour Expoactes : Raymond Feschet
webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook

Nadine Marcel

facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums

CGDP

webmaster@genea26provence.com

CGMP

cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP

cgdp@genea26provence.com

Contact généabank

Yves Debouverie

geneabank@genea26provence.com

Rédacteurs de la Lettre

Yves et Marie-Claire Debouverie

lalettredugdp@genea26provence.com

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy Venturini

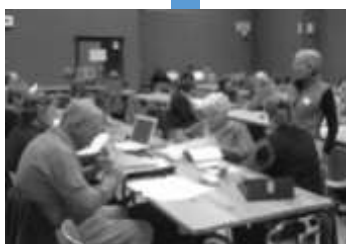
Président

06 11 33 66 08

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le CGMP est membre de
la Fédération Française de Généalogie (FFG)



Conseil d'administration

BUREAU

Président

Guy VENTURINI

1^{er} vice-président

Yves DEBOUVERIE

2^e vice-président

Pierre GOUDON

Secrétaires

Mireille BERARD-PREL

Marilou SIMIAND

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT

Marie-Claire DEBOUVERIE

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

MEMBRE D'HONNEUR

Odette BLANC

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €

Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au CGMP et à la FFG.

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis du mois de 14h à 18h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14h30 à 18h30
postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

Maison des Associations
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : www.cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Épée
13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14h à 19h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures
Place Romée de Villeneuve
Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2^e et 4^e jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2^e et 4^e vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot
2^e et 4^e mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel
Rue Bel-Air

La Ciotat

Archives communales Mairie
1^{er} et 2^e mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 15h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2^e jeudi du mois de 14h30 à 18h00
(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
3^e samedi du mois de 14h à 19h

20

Recherche sur l'Histoire des Famille Corses (RHFC)

Maison de la Corse
69, rue Sylvabelle
13006 MARSEILLE
Tous les lundis de 14h30 à 17h
rhfc.corsica@gmail.com
Site : www.genealogie-rhfc.fr

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2^e jeudi et 4^e samedi de 14h30 à 17h30
cgenea83@free.fr
Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h
courriel.cgvaucuse@gmail.com
Site : www.cgvaucuse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h



Un Forum pour les adhérents du CGMP :

cgmp.phpnet.org/forum/index.php

La vie du Cercle

Les permanences du samedi se tiendront les 1^{er} juin, 7 septembre, 5 octobre et 7 décembre 2019

La 2^e Journée de Généalogie aura lieu le 10 novembre à Montélimar.

► *Colette Mesny a rejoint ses ancêtres...*

C'est avec une grande tristesse que les membres du cercle généalogique ont accompagné Colette lors de ses obsèques. Inscrite depuis janvier 1994, elle a fait partie des tout premiers adhérents, puisque le CGDP a été créé en janvier 1993.

Elle a dès le début participé aux activités de l'association avec beaucoup de dévouement. Secrétaire du bureau pendant de nombreuses années, elle accueillait tout le monde avec le sourire, énormément de gentillesse, toujours d'égale humeur et d'une grande qualité morale.

Elle va rejoindre ses proches qu'elle a vu partir prématurément avec une grande douleur... et aussi ses ancêtres qu'elle aimait tant rechercher dans les archives.

Les membres du cercle présentent leurs plus sincères condoléances à toute la famille.



► *Les cours d'initiation à la généalogie pour l'année 2019-2020*

Les cours d'initiation à la généalogie commenceront en octobre 2019 jusqu'en juin 2020, à raison d'un cours de 2 heures par mois. Les dates seront mises sur le site du CGDP à partir du mois de juin, dans la page **Cours** du menu **Activités**.

Ces cours s'adressent principalement aux personnes novices en généalogie, mais ils peuvent également intéresser certaines personnes qui ressentiraient le besoin d'un petit recyclage ou d'un complément d'information.

Le programme de formation : l'introduction à la généalogie, débiter une généalogie, les noms de famille, les actes paroissiaux et d'état civil, les moyens informatiques, les actes des notaires, les calendriers, les séries aux Archives départementales, les généalogies protestante et juive, les recensements de population et militaires, les spécificités territoriales, les ressources, les dispenses de mariages et les insinuations...

Des outils de recherche, de classement, de recueil de données sont utilisés dans les exercices pratiques. Une initiation aux logiciels de généalogie fait aussi partie de la formation.

Marie-Claire DEBOUVERIE

Bilan des cours et ateliers « L'ivre de famille » oct. 2018- juin 2019

Pour la première fois, en septembre 2018, des cours et des ateliers dont l'objectif est d'accompagner les participants à l'écriture d'un livre de famille ont été mis en œuvre au CGDP. Plus de 18 personnes se sont manifestées. Pour des raisons d'efficacité pédagogique et d'espace dans les locaux, seules les 14 premières personnes ont été inscrites. Les autres ont été invitées à s'inscrire pour l'année 2019-2020, elles seront bien évidemment prioritaires.

Les séances se sont déroulées ainsi :

- ◆ quatre cours d'initiation, répartis sur les mois d'octobre et novembre 2018, pour découvrir les possibilités offertes, se poser les bonnes questions, définir et structurer le projet, choisir la forme de l'édition...
- ◆ sept ateliers, répartis sur les mois de décembre 2018 à juin 2019, pour passer des idées à l'écriture tout en étant accompagné.

Les ateliers étaient prévus en un seul groupe. Toutefois, travailler avec 14 participants n'a pas semblé judicieux, aussi le groupe a-t-il été scindé en deux, permettant ainsi de meilleurs échanges et un accompagnement plus personnalisé.

De plus, des accompagnements individuels ont été mis en place sur rendez-vous pour aider à surmonter des difficultés particulières.

Chaque atelier a permis aux participants :

- ◆ de compléter et d'affiner leurs connaissances techniques transmises au cours des quatre cours,
- ◆ de faire le point sur l'état d'avancement de leurs travaux,
- ◆ d'échanger avec les autres participants afin d'identifier les difficultés, les doutes et les blocages, et de trouver des solutions ensemble en partageant les expériences,
- ◆ de trouver une dynamique auprès du groupe pour écrire et poursuivre jusqu'à l'édition.

Chacun a avancé à son rythme : certains ont pu se lancer dans l'écriture sans attendre ; pour d'autres, un temps de maturation et de réflexion plus ou moins long est nécessaire avant de pouvoir mettre en forme toutes les informations accumulées au cours des recherches passées ou afin de poursuivre de nouvelles recherches. La qualité des échanges, l'écoute et la bienveillance entre participants ont certainement été d'une grande aide pour tous.

Enfin, au cours des mois, tous les participants ont pris conscience qu'un livre ne pouvait pas nécessairement s'écrire en quelques mois et qu'il faudrait envisager une suite de parcours après juin 2019.

L'organisation sur la 2^e année pourrait s'envisager ainsi :

- ◆ des ateliers thématiques où chacun s'inscrit selon ses besoins,
- ◆ des rendez-vous individuels permettant un accompagnement personnalisé (mise en page de photos, textes, titres, choix de l'imprimeur et envoi par Internet du fichier...).

Quelques avis des participants aux cours et ateliers du Livre de famille

- ◆ *Je me suis inscrite parce que je souhaite écrire un livre de famille à laisser à mes enfants et petits-enfants qui ne connaissent pas notre pays d'origine, la Belgique, à mes cousins issus de cousins nés au Canada, aux 25 cousins et cousines et leurs enfants toujours en Belgique. J'y ai trouvé ce que j'en attendais. Cela m'a aidé à me structurer et à envisager l'écriture de plusieurs livres au lieu d'un seul qui ne pourrait contenir tout ce que j'ai envie d'illustrer, de raconter et de transmettre. Avoir une vision globale de tous les points à réfléchir avant de se lancer dans l'écriture a été le plus important pour moi. L'organisation actuelle de l'atelier est très instructive et très dense mais, pour moi, ne laisse pas assez de temps pour les recherches et l'écriture. En effet, il faut d'abord avoir suivi quelques ateliers pour commencer à se structurer, à cerner son sujet. La genèse du livre prend un certain temps et demanderait davantage de temps de réflexion (à l'élève/auteur) avant de se lancer dans l'aventure. L'idée serait d'organiser l'atelier livre de famille sur deux années, je m'explique : une première session étalée sur plusieurs ateliers (une demi année ?) serait consacrée aux ateliers techniques ; un temps de « pause » d'une demi-année pour permettre les recherches et l'écriture aux élèves. K.L.*

Suite page suivante...

Quelques avis des participants aux cours et ateliers du Livre de famille

- ◆ *J'avais l'intention de faire une synthèse de toutes les informations sur ma famille recueillies au cours de plusieurs années de recherches. L'initiative du CGDP est tombée, pour moi, à point nommé pour m'inscrire. J'attendais des informations sur la façon de rédiger un tel document, sur l'organisation du livre, sur le plan et la structure des paragraphes. Les cours ont répondu à ces attentes et m'ont permis de me remettre en question sur de nombreux points et de me poser les bonnes questions. Les informations relatives aux différentes possibilités pour faire imprimer le livre ont été très intéressantes. Pour ce qui me concerne, l'organisation, le déroulement et l'animation ont été parfaitement adaptés. Sur le plan personnel, je regrette de n'avoir pu, pour raisons familiales, avancer dans la rédaction proprement dite du livre ni participer aux ateliers mensuels destinés à corriger les erreurs et recueillir des conseils. **J.L.S.***
- ◆ *Je me suis inscrite aux cours pour voir si je pouvais faire un livre de famille et si j'en serais capable. Cela m'a permis d'en connaître toutes les susceptibilités, et m'a donné de l'assurance. Le plus important pour moi a été toute l'aide que j'ai eue. Le travail en commun a apporté une aide supplémentaire et renforcé l'amitié. **M.S.***
- ◆ *Pour moi l'atelier du "Livre de famille" a été un élément déclencheur. J'avais commencé il y a fort longtemps l'histoire d'une branche de la famille mais je n'étais absolument pas assidue dans ce travail : quelques semaines d'activité puis... je n'y pensais plus pendant quelques années ! La stimulation de plusieurs des participants a été déterminante. Comme le conseille notre coach, je me suis fixé une limite pour achever cette aventure car c'en est vraiment une ! Compte tenu de mon âge avancé, cette frontière dans le temps est absolument indispensable. Autre côté positif : Marie-Claire m'a expliqué que je ne trouverais pas de réponse à toutes mes questions dans les Archives, ce dont je me doutais évidemment. Il faut savoir arrêter les recherches et ne pas se bloquer sur un point particulier. Pour la rédaction, les renseignements donnés (choix techniques, ponctuation, règles typographiques, illustration...) me sont fort utiles. Pour l'édition, les devis... je verrai plus tard, par exemple l'année prochaine où je poursuivrai avec enthousiasme cet ouvrage avec les conseils de notre animatrice. **J.C.***
- ◆ *Il fallait que l'histoire de la famille soit écrite, je le disais mais je reportais au lendemain, vous connaissez l'histoire : le lendemain et encore un jour... Marie-Claire nous a donné des méthodes et des astuces, finalement je me suis mise au travail. Pour moi qui maîtrise mal l'ordinateur, je découvre de nombreuses possibilités qui me seront toujours utiles et ne seront pas réservées à l'écriture du livre. Je n'en suis qu'à l'écriture mais les ateliers me donnent l'accompagnement nécessaire pour la meilleure mise en forme, l'insertion des photos, toutes ces techniques que j'ai besoin d'apprendre. Les échanges avec les autres élèves qui ont surmonté les difficultés sont encourageants. **M.B.***
- ◆ *Depuis longtemps je souhaitais écrire un livre sur ma famille. Comment choisir ? Quelle branche ? Quel (s) personnage(s) ? Beaucoup de confusion, ça partait dans tous les sens. Quand j'ai vu sur la revue du CGDP la création d'un atelier livre de famille, je me suis inscrite aussitôt et je ne regrette pas. Grâce aux cours et explications très clairs de Marie Claire, j'ai trouvé mon personnage : mon père. Marie Claire m'a aidée individuellement plusieurs fois et grâce aux échanges avec les autres participants, je trouve de nouvelles pistes et idées. Le travail dans ce groupe est très enrichissant et chaleureux, Marie Claire une super animatrice. Bravo pour sa patience et sa bonne humeur. Mon projet est un peu à l'arrêt car je viens de déménager, mais je vais m'y remettre bien vite. **M.B.***



Les cours et ateliers « Livre de famille »

oct. 2019 - juin 2020

Au fil du temps...

- ♦ vos **recherches généalogiques** ont été enrichies de nombreuses trouvailles. Vous êtes remonté jusqu'au XVI^e siècle le plus souvent pour plusieurs branches de votre famille.
Aujourd'hui, vous souhaitez écrire leur histoire... oui, mais pour quelles branches ? Pour quels personnages ? Par où commencer ? Que dire ? Pour qui ? Comment faire le tri des documents collectés au cours de toutes ces années ?
- ♦ vous avez effectué **des recherches et trouver de nombreuses informations et documents concernant une maison, un monument, une entreprise familiale...**
Aujourd'hui, vous souhaitez présenter vos recherches... oui, mais comment ? Par où commencer ? Comment organiser le texte pour le rendre attrayant ?

Tout cela crée de la confusion dans votre esprit et vous ôte toute motivation. Se retrouver seul(e) devant la page blanche peut en angoisser plus d'un(e) !

Le CGDP vous propose de vous accompagner dans votre projet en participant à des cours d'initiation, suivis d'une série d'ateliers de mise en pratique.

Une nouvelle session des cours et des ateliers « Livre de famille » reprendra à partir d'octobre jusqu'en juin 2020 selon le calendrier suivant :

- ♦ **quatre cours d'initiation**, répartis sur les mois d'octobre et novembre 2018, pour découvrir les possibilités offertes, se poser les bonnes questions, définir et structurer le projet, choisir la forme de l'édition...

Les dates retenues seront affichées sur le site du CGDP en juin 2019.

Avant de vous inscrire, vérifiez bien que vous pouvez participer aux 4 cours proposés ci-dessus afin de ne pas en manquer un seul.

- ♦ **sept ateliers**, répartis sur les mois de décembre 2019 à juin 2020, pour passer des idées à l'écriture tout en étant accompagné.

Les dates retenues seront affichées sur le site du CGDP en juin 2019.

Ces cours et ateliers sont gratuits pour nos adhérents et payants pour les non-adhérents (10 €, remboursés en cas d'adhésion au CGDP).

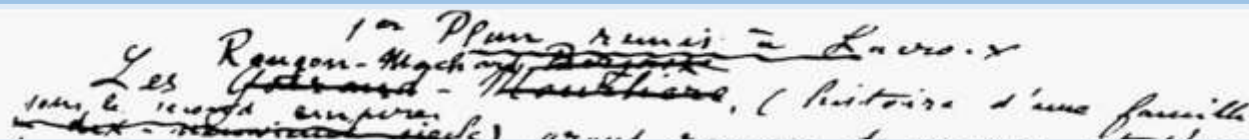
Les cours ont lieu dans notre local, 3^e étage Nord : Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à Montélimar.

Pour des compléments d'informations, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'animatrice, mcdebouverie@orange.fr,

ou à lui téléphoner au 06 32 01 32 57.

Marie-Claire DEBOUVERIE

Prix littéraire du CGMP



Au cours du dernier conseil de coordination régional du 6 avril 2019, le Centre Généalogique Midi-Provence (CGMP) a approuvé la création d'un prix littéraire qui sera décerné tous les deux ans lors des Journées Régionales.

Ce prix est ouvert à tous les membres d'une association affiliée au CGMP, auteurs de livres consacrés à la généalogie et à l'histoire. Le lauréat recevra 500 euros et s'engagera à le publier dans les six mois qui suit son attribution. Voir ci-dessous le règlement de ce prix...

RÈGLEMENT DU PRIX LITTÉRAIRE DU CGMP

Règlement approuvé par le Conseil de Coordination Régional du 6 avril 2019

1- PÉRIODICITÉ : Ce prix est décerné tous les deux ans lors des Journées Régionales de généalogie du CGMP.

2- MONTANT : Son montant de 500 euros a été fixé par le Conseil de Coordination Régional. Il pourra être augmenté d'une somme au plus offrant qui voudrait ajouter le nom d'une ou de plusieurs personnes, d'un groupe ou d'une société, pour la mettre à l'Honneur dans le titre de ce Prix Littéraire. ¹

3- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le candidat devra être **membre d'une association qui compose le CGMP** et ne pas avoir une activité professionnelle ou rémunérée dans le domaine de la généalogie.

L'ouvrage sera proposé **sur un support papier**. Il pourra être édité par une association ou imprimé à compte d'auteur. Il devra avoir été **rédigé depuis moins de cinq ans**.

Deux exemplaires devront parvenir au siège du CGMP au plus tard le (date) de l'année où le prix est décerné (année paire). L'auteur retournera au CGMP un exemplaire du présent règlement signé. Le CGMP lui accusera réception de ce double envoi. Les exemplaires adressés resteront la propriété du CGMP qui pourra les verser à sa bibliothèque dans les délais qui lui conviendront.

Si l'ouvrage n'a pas été publié et diffusé, l'auteur s'engage, dans le cas où le prix lui est décerné, à le publier dans les six mois qui suivent son attribution sous peine d'annulation.

Le lauréat d'un prix est réputé hors concours pour les deux journées régionales suivantes.

4- TYPE D'OUVRAGE

Le travail devra être **réalisé en français** et pourra être :

- Une généalogie, histoire des familles, prosopographie
- Une étude sur une population spécifique ou une monographie locale
- Un ensemble de textes sur des sujets de généalogie ou d'histoire locale ou provençale.

5- CONTENU DE L'OUVRAGE

La partie la plus importante devra être consacrée à la généalogie et à l'histoire :

- Il devra s'agir d'une œuvre originale
- L'ouvrage devra comporter au moins 100 pages dont 60 % de rédactionnel au minimum.

6- PRÉSENTATION DES GÉNÉALOGIES

- Utilisation exclusive des numérotations Sosa et d'Aboville
- Mention des dates et lieux des actes
- Mention des références des sources exploitées
- Index
- Situation dans le temps (histoire) et dans l'espace (géographie)
- Iconographie
- Arbres : pour illustrer une relation familiale.

7- JURY

Le vote du jury aura lieu à bulletin secret.

Il pourra décider que le prix ne sera pas attribué.

Ses décisions ne seront pas motivées.

¹ Une moitié de celle-ci servira à couvrir les frais engagés par l'attribution du Prix ou pour participer aux frais d'organisation des Journées Régionales au cours desquelles il sera attribué.

Actualités généalogiques

Les Archives départementales du Gers : état civil en ligne !

Les actes de naissance, mariage et décès des communes dépendant des arrondissements d'Auch (en plus de Lombes déjà en ligne) pour la période allant de 1843 à 1912 sont maintenant consultables en ligne.

Il est à venir : les actes des communes dépendant des arrondissements de Condom, Lectoure et Mirande seront respectivement publiés en avril, juin et septembre 2019.

Par la suite, viendra la mise en ligne des registres de la période allant de 1792 à 1842.

Enfin, ce sera le tour des registres paroissiaux qui seront consultables à l'horizon 2021-2022.

Il est à noter une nouvelle fois que le programme de numérisation de l'état civil du Gers est le fruit d'un partenariat conclu avec l'association Family Search International (l'église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours)... pour quelles raisons les Archives départementales du Gard ne passent-elles pas un tel partenariat ?

Jean-Pierre UGUEN

Président du Cercle Généalogique de Languedoc



Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis : registres paroissiaux, état civil... en ligne !

Les Archives départementales de Seine-Saint-Denis ont mis en ligne les registres paroissiaux et d'état civil (de 1523 à 1918), les recensements (1821-1936) et les listes électorales (1839-1939). Ce sont les registres des communes, plus complets que ceux du greffe, qui ont été numérisés.

Les registres des matricules des recrutements des conscrits sont quant à eux conservés aux Archives de Paris, puisqu'ils concernent l'ancien département de la Seine.



Les inventaires après décès de la viguerie de Nîmes : en ligne !

L'intégralité des inventaires après décès de la viguerie de Nîmes de 1607 à 1766 est en ligne sur Geneanet grâce au travail d'un bénévole qui les a numérisés pendant deux longues années. Cela peut aider les généalogistes en attendant que les Archives départementales du Gard mettent enfin en ligne les registres paroissiaux et l'état civil.

Les tests ADN à visée généalogique autorisés ?

Le 26 mars dernier, le député Jean-Louis Touraine a annoncé devant une délégation de spécialistes du secteur (notamment un généticien, Filae, Familysearch...) qu'une autorisation des tests ADN à visée généalogique est actuellement envisagée par l'Assemblée nationale via les trois ministères concernés : la Recherche, la Santé et la Justice.

Aujourd'hui, le contournement de la loi existante est tel que l'interdiction n'a plus vraiment de sens. Les entreprises effectuant les analyses ADN, basées à l'étranger, ne se privent pas d'acheter des encarts publicitaires dans la presse française lors des événements généalogiques pour inciter les généalogistes français à acheter leurs tests, par exemple.

Ces entreprises stockent des millions de résultats de tests ADN sans aucune protection et sans garantie. Qu'en feront-elles ? Seront-ils à l'avenir vendus à des entreprises pharmaceutiques ?



Marie-Claire DEBOUVERIE

Login ou nom d'utilisateur pour les sites : GeneaBank et CGDP



Page d'accueil du site CGDP

Les relevés des registres paroissiaux et d'état civil du CGDP sont consultables sur le site du cercle et sur le site de GeneaBank (ainsi que les relevés des autres cercles). Après le paiement de l'adhésion, chaque membre du cercle reçoit par mail un identifiant et un mot de passe uniques permettant de se connecter aux deux sites (attention : le vocabulaire n'est pas harmonisé entre les deux sites : l'identifiant s'appelle « login » sur le site du CGDP alors qu'il s'appelle « nom d'utilisateur » sur GeneaBank). Il arrive que des adhérents aient des difficultés avec le login (ou nom d'utilisateur) qui, selon leur avis, n'est pas ou plus reconnu et ainsi ne donne pas accès aux sites. Comme pour tout ce qui ne fonctionne pas en informatique, l'erreur est le plus souvent humaine...

La plus grande partie des difficultés rencontrées provient d'une des spécificités des navigateurs¹ d'Internet qui est de garder en mémoire tous les identifiants déjà saisis sur un site. En voilà l'explication !

Accéder aux relevés sur le site du CGDP

Pour consulter les relevés avec filiation, le site demande de saisir le login et le mot de passe. C'est là que les difficultés commencent !

Pour consulter les relevés déposés :

- ◆ cliquer dans la case pour saisir le login : un menu déroulant en propose un certain nombre, déjà saisis sur ce site ou sur un autre site...

Attention ! Dans la liste, il peut y avoir le bon login ou un login précédemment mal saisi. Pour s'assurer de ne pas faire d'erreur de saisie :

- ◆ se munir du login envoyé par le CGDP,
- ◆ le saisir à nouveau,
Attention ! Vérifier que, lors de la saisie, la 1^{re} lettre ne se mette pas automatiquement en majuscule [voir page suivante],
- ◆ la liste des logins proposés disparaît,
- ◆ saisir le mot de passe,
- ◆ cocher la case **Mémoriser le mot de passe quelques jours**,
- ◆ cliquer sur **Me connecter**.



¹ Un navigateur Internet est un logiciel informatique qui permet à un utilisateur d'accéder à l'Internet. Les plus connus sont : Google Chrome, Edge, Explorer, Safari, Firefox...

Comment modifier un login erroné ?

Lorsqu'un login a été enregistré avec une majuscule ou avec une erreur, il n'est pas reconnu, mais le navigateur le propose tout de même...

Si un login, contenant une majuscule ou une erreur, est choisi dans la liste proposée par le navigateur :

- ◆ cliquer dans la case pour mettre en minuscule la lettre incriminée ou pour modifier l'erreur de saisie,
- ◆ la liste proposée par le navigateur disparaît,
- ◆ saisir le mot de passe,
- ◆ cocher la case **Mémoriser le mot de passe quelques jours**,
- ◆ cliquer sur **Me connecter**.



Accéder aux relevés sur le site de GeneaBank

Le CGDP ayant déposé ses relevés sur ce site, chaque adhérent bénéficie d'un nombre de points, réinitialisés chaque année, pour consulter tous les relevés déposés par les cercles généalogiques des autres départements.

Pour consulter les relevés déposés :

- ◆ cliquer dans la case pour saisir le nom d'utilisateur, un menu déroulant en propose un certain nombre, déjà saisis sur ce site ou sur un autre site...

Attention ! Dans la liste, il peut y avoir le bon nom d'utilisateur ou un nom d'utilisateur précédemment mal saisi. Pour s'assurer de ne pas faire d'erreur de saisie :

- ◆ se munir du nom d'utilisateur envoyé par le CGDP,
- ◆ le saisir à nouveau,
Attention ! Vérifier que, lors de la saisie, la 1^{re} lettre ne se mette pas automatiquement en majuscule.
- ◆ après la saisie la liste des noms d'utilisateur proposés disparaît,
- ◆ cliquer dans la case **Mot de passe**,
- ◆ saisir le mot de passe,
- ◆ cocher la case **Mémoriser le mot de passe quelques jours**,
- ◆ cliquer sur **Me connecter**.

Si un nom d'utilisateur contenant une majuscule ou une erreur est choisi dans la liste proposée par le navigateur :

- ◆ cliquer dans la case pour mettre en minuscule la lettre incriminée ou pour modifier l'erreur de saisie,
- ◆ puis cliquer n'importe où dans la page,
- ◆ la liste proposée par le navigateur disparaît...

Comment obtenir un nouveau login et un mot de passe ?

Il faut contacter par mail le gestionnaire Yves Debouverie : geneabank@genea26provence.com

Le nom d'utilisateur ou le login, et le mot de passe seront ensuite envoyés par mail.

Yves et Marie-Claire Debouverie

La famille Chabrillan



Le village et le château de Chabrillan

La famille Chabrillan

Le 17 décembre 2007, la municipalité Reynier a décidé de donner le nom de « général Chabrillan » à une nouvelle rue du quartier Saint-Martin (ancienne caserne) rendant ainsi hommage à César-François (1701-1776). Mais plusieurs membres de cette illustre famille, dont la seigneurie s'étendait de La Palud à Saint-Gervais, en passant par Ourches, Dieulefit, Vesc, Comps, Grâne, auraient pu revendiquer cet honneur, la plupart ayant fidèlement servi la monarchie, l'Empire, ou tout simplement la Ville de Montélimar !

À l'origine, on trouve la famille Moreton. La tradition veut que Raymond et Godefroy Moreton (encore appelés Moreti, Moreto ou Moretonis) aient accompagné en Espagne, en 1366, le connétable Du Guesclin. L'un d'eux aurait reçu la garde d'un château fort, mais aurait refusé de se rendre, clamant haut et fort : « Antes quebrar que doblar », c'est-à-dire « Plutôt rompre que ployer ». Cette devise serait restée celle de la famille.

Le généalogiste Layné énumère les différentes branches des Moreton à partir de 1250. On ne reprendra pas cet arbre, long et compliqué. On retiendra plutôt trois dates essentielles.

La première, c'est 1123 : cette année-là, Guillaume Adhémar, baron de la Garde, remet un fief situé entre Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux à Aymard de Moreton pour le récompenser du soutien que ce dernier vient de lui apporter dans sa guerre contre Giraud de Vesc.

La seconde, c'est celle de 1350 : Polie ou Poline, dame de Chabrillan et d'Autichamp, près de Crest, fille unique du seigneur Eynard de Chabrillan, épouse François de Beaumont. Le couple quitte la plaine et s'installe sur la motte. Le nom de famille « Chabrillan » s'éteint, remplacé par celui de « Beaumont ». Mais la terre de « Chabreilha », citée dès 1150, continue de disposer, en plus d'un seigneur local, d'un seigneur suzerain : le comte de Poitiers, comte de Valentinois. Au décès de Louis II de Poitiers, en 1419, sa seigneurie de Chabreilha tombe dans l'escarcelle du Dauphin, le futur roi Louis XI.

La troisième, c'est le 6 mai 1450 : le Dauphin, voulant surveiller de près le Comtat d'Avignon, donne la terre de Chabrillan à Antoine de Moreton et récupère en échange la seigneurie de Pierrelatte. La famille Moreton s'installe dans son nouveau château et prend le nom de « Moreton de Chabrillan ».



Le village de Chabrillan



Le château de Chabrillan

Elle va rester en ce lieu pendant deux siècles, puis préférera ensuite s'installer au château de Saint-Gervais, près de Montélimar, plus confortable. Cependant, la terre de Chabrillan ne cessera d'appartenir à la famille – en 1674 elle est même érigée en marquisat par Louis XIV.



« D'azur à une tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, chacun crénelé de trois pièces, le tout d'argent, maçonné de sable ; à la patte d'ours d'or, mouvant du quartier senestre de la pointe et touchant la porte de la tour. L'écu sommé d'une couronne fleuronnée, à toque de gueules à houpe d'or, supporté par deux lions couronnés de la même couronne, et environné d'un manteau de pair de France à couronne de comte pair ».

On peut débiter sa généalogie le 14 avril 1595 : Jacques Guigues de Moreton épouse Guigonne d'Urre, fille de Rostaing, seigneur d'Ourches, qui détient le château de Saint-Gervais – c'est ainsi que l'édifice tombe dans l'escarcelle des Moreton. Le couple a au moins deux enfants : Antoine, marié le 6 février 1628 à Isabeau de Chaponay – cette branche aînée héritant du titre de marquis –, et Charles, marié le 23 mars 1639 à Marie d'Angères – cette branche cadette héritant du titre de comte. Antoine et Isabeau donnent naissance à une quinzaine d'enfants, dont le marquis Joseph Guigues de Moreton de Chabrillan. Ce dernier, né le 16 novembre 1637, devient chevalier et lieutenant de roi. En effet, sous l'Ancien Régime, dans le cadre du « Gouvernement général du Dauphiné », dont le siège est à Grenoble, Montélimar dispose d'un « Lieutenant de roi pour le Valentinois, le Diois, Saint-Paul-Trois-Châteaux et les Baronnie » et d'un « Gouverneur particulier ou commandant de la ville ». Il épouse, le 20 novembre 1668, Antoinette de Vichy, fille du comte Gaspard, maréchal de camp, gouverneur de la ville de Pont-Saint-Esprit. Il termine sa carrière en qualité de « mestre de camp » du régiment de la reine et décède le 4 mai 1706. Il est enterré, selon son souhait, à Saint-Gervais, où les habitants offrent généreusement des volailles et autres présents à chaque retour d'un membre de la famille. Deux ans auparavant, le 13 août 1704, trois de ses fils, appartenant à l'ordre de Malte, sont morts à la bataille de Höchstädt en Bavière : Bertrand-Joseph, colonel du régiment de Chabrillan-Infanterie ainsi que Claude et Dominique-Antoine, capitaines dans ce même régiment. Sur ses sept enfants, c'est donc Antoine qui hérite de ses biens.

Antoine, né le 7 août 1669, remplace son père dans ses fonctions de lieutenant du roi et mène la lutte contre les protestants. Mais il aimerait bien devenir gouverneur et il l'écrit au roi le 28 septembre 1705 : « Monseigneur, toutes les bontés que vous avez bien voulu me témoigner

dans l'état douloureux que j'ai été de la perte de mes trois frères tués à Höchstädt peuvent, si vous voulez bien me faire l'honneur de m'accorder votre protection, être mises en œuvre. Monsieur le comte de Viriville, mon beau-frère, gouverneur de Montélimar, vient de mourir et par là le gouvernement de Montélimar est vacant. Il ne vaut que trois cents écus de rente mais il est considérable pour moi parce que c'est le lieu de mon séjour (...) ». Antoine s'est en effet marié en 1698, avec une Montilienne, Antoinette de Grolée de Viriville.

Antoine obtient satisfaction et devient gouverneur de Montélimar. Il décède le 12 août 1747. Enterré lui aussi à Saint-Gervais, il laisse au moins douze enfants, parmi lesquels on citera Marie-Anne-Françoise-Josèphe, mariée le 25 janvier 1725 à Jacques IV de Joviac, et César-François.

Bon sang ne saurait mentir : César-François (1), marquis de Chabrillan, né le 22 août 1701 à Montélimar, intègre les mousquetaires du roi en 1717 à l'âge de 16 ans. Il devient ensuite capitaine en titre au régiment de Turenne-cavalerie, puis commandant d'une compagnie dans le régiment de Grammont et enfin lieutenant du roi à Ville-neuve-lès-Avignon en 1727.

Il se marie deux fois : le 4 juillet 1729 avec Marguerite-Charlotte de La Fare, morte l'année suivante de la petite vérole, puis, le 1^{er} février 1738, avec Marie-Catherine-Louise d'Astuaud de Murs, de Carpentras, qui lui donne cinq enfants.

César-François participe encore à diverses campagnes dont celles de 1733, 1734 et 1735 en Allemagne. Ses faits d'armes lui valent d'être nommé le 16 avril 1738, « mestre de camp » (colonel) du régiment de cavalerie de La Tour, qui prend alors le nom de « régiment Chabrillan » en 1738. Il le commande en 1740 lors de la guerre de succession qui éclate en Autriche après la mort de Charles IV, à la prise de Prague en 1741, au combat de Sahay en 1742 et à la bataille de Dettingen en 1743. En 1745, il est promu au grade de brigadier de cavalerie. Il participe en 1746 à la bataille de Fontenoy et à la bataille de Rocourt où sa conduite glorieuse lui vaut quelques vers de la part de Voltaire intitulés *Poème de Fontenoy* : « Guerriers que Chabrillan avec Brancas rallie, Que d'Anglais immolés vont payer votre vie ». Et surtout d'être promu maréchal de camp (général de brigade) le 10 mai 1748. Il reprend alors la charge de lieutenant du roi de Montélimar que détenaient son père et son grand-père.

César-François hérite ensuite de la fortune de sa tante Jeanne de Lériget, ce qui lui permet d'acheter, en 1759, au marquis de Jovyac, pour le prix de 4 000 livres, une maison située en haut de la Grand-rue de Montélimar ainsi que les maisons vétustes qui l'entourent, dans le but de les faire démolir. En 1763, il fait édifier sur ce vaste emplacement un superbe Hôtel dont la superficie, ajoutée à celle des jardins et des cours, approche les 1 500 m².

En 1767, il fait établir ses preuves de noblesse et est admis à jouir des honneurs de la cour. Il décède le 27 septembre 1776 et est inhumé dans la chapelle des Récollets – qui deviendra la chapelle du Collège en 1806.

Il repose aux côtés de ses deux frères, chevaliers de l'ordre de Malte, grenadiers royaux au régiment de Chabrillan, chargés notamment d'assurer la défense des côtes pendant la guerre de succession d'Autriche et la guerre de sept ans : Joseph-Toussaint, né en 1711, colonel puis brigadier, décédé le 24 décembre 1766, et Louis-



L'hôtel de Chabrillan

dont Joseph-Antoine-Dominique.

Né le 8 août 1744, Joseph-Antoine-Dominique (2), marquis de Chabrillan, entre dans l'armée en janvier 1760 à l'âge de 16 ans et devient commandant des gardes du prince de Conti à 20 ans. Il épouse, le 18 novembre 1766, Innocente-Aglaë de Vignerot-du-Plessis-Richelieu d'Aiguillon, fille du duc, qui mourra en 1776 à l'âge de 28 ans.

Joseph-Antoine-Dominique connaît lui aussi une brillante carrière : il devient successivement premier écuyer de la comtesse d'Artois en 1773, brigadier d'infanterie en 1780



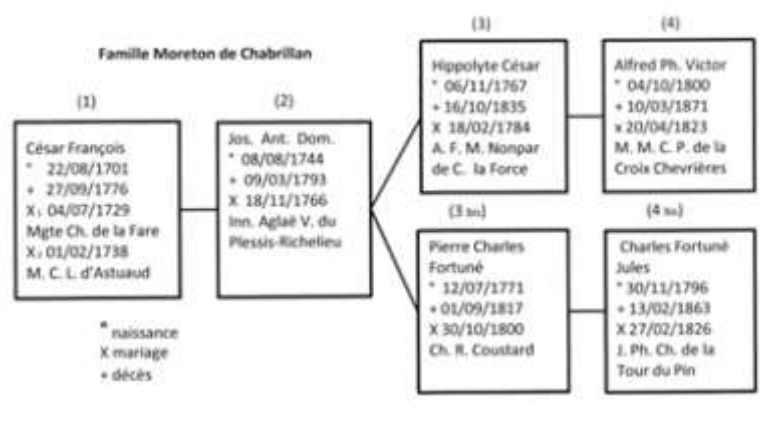
et La tombe des Moreton de Chabrillan au cimetière Saint-Lazare

Guigues, né le 20 août 1712, lieutenant-colonel, commandant de la ville et de la citadelle de Montélimar en 1761, décédé le 8 octobre 1787.

Leurs dépouilles seront plus tard transférées au cimetière Saint-Lazare.

De son second mariage, César-François a huit enfants

enfin maréchal de camp le 1^{er} janvier 1784. Fait chevalier de Saint-Louis en 1778, il est encore promu, en 1783, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare. Il décède le 9 mars 1793 à Saint-Valéry dans la Somme. Sur ses cinq enfants, il ne lui reste que deux fils, le marquis Hippolyte-César et le comte Pierre-Charles-Fortuné (3 bis).



Hippolyte-César (3), l'aîné, né à Paris le 6 novembre 1767, entre à son tour dans l'armée. Il épouse, le 18 février 1784 à Paris, Antoinette-Françoise-Marie Nonpar de Caumont-la-Force, dame de compagnie de Madame, la comtesse de Provence. En 1789, il est capitaine dans un corps de carabiniers lorsqu'éclate la Révolution. Il émigre alors en Espagne le 19 août 1793 en compagnie de son épouse, de sa belle-mère, et de ses deux enfants en bas âge.

Son frère cadet, Pierre-Charles-Fortuné (3 bis), né le 12 juillet 1771 à Paris, fait de même : officier dans les carabiniers, il démissionne en 1791 et s'enfuit. On le retrouvera plus tard.

Au début de l'année 1793, les biens des Moreton de Chabrillan sont vendus comme biens nationaux. Le château

de Saint-Gervais qui s'étend le long de la future place du Parterre (l'ancienne cour) échappe au démantèlement (démolition) mais il est complètement vidé ! L'édifice est immense, il comporte 31 salles dont une grande cuisine, 12 chambres, 4 salons, une chapelle, 2 greniers, 7 pièces diverses (offices), un vestibule disposant d'un grand escalier, une immense écurie... Le mobilier est abondant : lits à la duchesse, chevets, bureaux, fauteuils, tableaux, cheminées... Il est dispersé. Le bâtiment lui-même est divisé en plusieurs parties dont la plus intéressante, celle qui dispose de l'escalier monumental, est acquise par la famille Amblard. Les trois propriétés que sont la Vacherie, le domaine d'Andran et le domaine de Famome ainsi que les maisons des fermiers sont vendues en de nombreux lots.



Le château de Saint-Gervais accolé à l'église



L'Hôtel de Chabrillan, à Montélimar, est acquis « à vil prix » par le député-conventionnel Joseph-Antoine Boisset qui y organise des fêtes somptueuses.

De Barcelone, l'émigré Hippolyte-César Guigues de Moreton de Chabrillan tente de se rendre en Angleterre, mais le bateau espagnol qui le transporte avec sa famille et une vingtaine d'autres émigrés est capturé par la frégate française *La Minerve* qui, le 22 décembre 1794, le ramène à Toulon où il est incarcéré. Grâce à l'intervention des généraux Bizanet et Bonaparte qui connaissent le glorieux passé militaire de ses ancêtres, il échappe au massacre des prisonniers qui a lieu le 11 mars 1795 en se cachant dans un fourgon d'artillerie. Il est alors transféré à Grasse et jugé comme émigré. Comme il a été arrêté hors de France, l'administration centrale des Basses-Alpes signe son acquittement et le libère le 18 mars 1797.

Il revient à Montélimar le 2 août suivant. Il dispose d'un passeport dûment délivré par l'Administration municipale de Digne, d'un arrêté lui rendant ses droits civiques et politiques et d'une lettre du Ministère des Finances demandant la suspension de la vente de ses biens ainsi que ceux de son épouse.

Les habitants organisent alors une fête populaire en son honneur oubliant de respecter les mesures gouvernementales de police qui interdisent les attroupements. Cette liesse en faveur d'un aristocrate soulève la colère du Directoire qui envisage de prendre des sanctions à l'encontre de la municipalité montilienne.

Boisset est informé de ce retour alors qu'il se trouve à Paris. Il est inquiet : c'est lui qui occupe l'ancienne demeure du marquis ! Il écrit au maire pour lui rappeler que Chabrillan n'a toujours pas été rayé de la liste des émigrés et que le Gouvernement a assuré que les acquéreurs des domaines nationaux seraient maintenus dans leurs droits. En conclusion, il souligne : « Je ne puis terminer ma lettre sans vous témoigner mon étonnement et mon regret de voir ma patrie qui la première en France donna le signal de l'indépendance, donner aujourd'hui celui de la servitude ; au reste, quels que soient les efforts de malveil-

lance, le royalisme ne renaîtra pas de ses cendres (...) ». Et il refuse de quitter l'Hôtel !

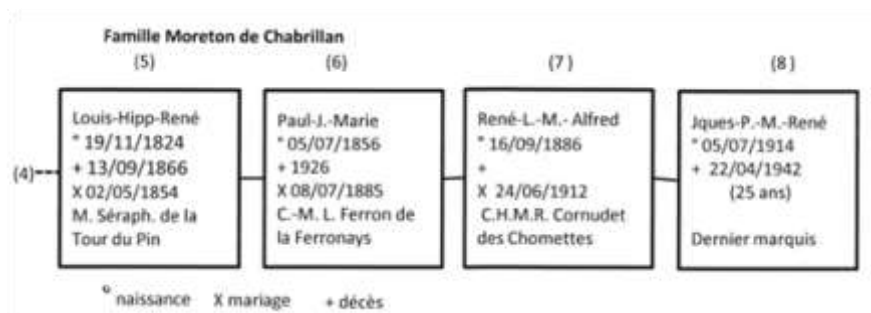
La municipalité se justifie auprès du Directoire en envoyant, au Ministre de la Police Générale, une copie de tous les documents officiels qui réhabilitent Chabrillan... Finalement, Boisset, craignant l'annulation de l'acte de vente, préfère céder ses droits, en 1802, à Hippolyte-César, pour le prix de 6 000 livres !

On notera qu'au village de Chabrillan, le prince de Monaco, comte de Valentinois depuis 1642, et les Moreton de Chabrillan, seigneurs du lieu, sont dépossédés eux aussi lors de la vente des biens nationaux. De la même façon, la famille de Chabrillan rachètera le château quelques années plus tard pour la somme de 500 livres – le bâtiment n'a alors plus de toiture !

Mais revenons à Hippolyte-César : il se met au service de Napoléon 1^{er} et devient son chambellan ! Puis il redevient royaliste sous la Restauration ! Il est promu chevalier de Saint-Louis en 1814, gentilhomme de la chambre du roi en 1815, lieutenant-colonel en 1816. Enfin, il est élu député de la Drôme par le collège électoral du département de 1815 à 1827. Le roi Charles X le nomme encore gentilhomme de sa chambre le 26 octobre 1824. Il décède à Paris le 16 octobre 1835 et est inhumé dans le cimetière de l'Est.

On lui connaît huit enfants, nés entre 1788 à 1809, cinq filles et trois garçons. Un seul fils survivra : Alfred-Philibert-Victor. Né le 4 octobre 1800, Alfred-Philibert-Victor (4), marquis de Chabrillan, nommé pair de France en 1824, membre de la Société d'archéologie de la Drôme, épouse le 28 avril 1823, Marie-Magdelaine-Charlotte-Pauline de La Croix-Chevrières, fille du comte de Saint-Vallier, village où il s'installe et où il mourra le 10 mars 1871, laissant deux filles et deux fils : Louis-Hippolyte-René (5) et Paul-François (5 bis).

Le cadet, Paul-François, comte de Chabrillan, né à Paris le 26 mars 1826, mari de Clotilde-Alix-Antoinette d'Agout, décède le 13 novembre 1905 à Montluçon.



Le fils aîné, Louis-Hyppolyte-René (5), marquis de Chabrilan, né le 19 novembre 1824, épouse, le 2 mai 1854, Marie-Séraphine de la Tour-du-Pin – descendante des Grimaldi – qui lui donne trois enfants dont Paul-Jacques-Marie. Il décède le 13 septembre 1866 à Reuville en Normandie.

Né le 5 juillet 1856 à Paris et décédé en 1926, Paul-Jacques-Marie (6) embrasse lui aussi la carrière militaire. Il se marie, le 8 juillet 1885, avec Cécile-Marie-Laurence Ferron de La Ferronnays. Le couple ne donne naissance qu'à un seul fils, René-Laurent-Marie-Alfred, le 16 septembre 1886.

René-Laurent-Marie-Alfred (7), marquis de Chabrilan, épouse le 24 juin 1912, Cécile-Honorine-Marie-Roselyne Cornudet des Chomettes qui lui donne trois enfants : deux filles et un seul fils.

Le fils, c'est le lieutenant Jacques-Paul-Marie-René Guigues de Moreton (8), dernier marquis de Chabrilan, né le 5 juillet 1914 à Paris.

Le jeune homme est diplômé de l'école libre de sciences politiques et titulaire de deux années de la licence en droit. Il possède aussi un brevet militaire d'observateur en avion délivré le 27 juillet 1937 à Versailles.

En 1938, il dépose un brevet d'invention appelé *l'Élytroplan* qui est validé le 20 juin 1939. Mais la guerre est là...

Jacques est mobilisé et sert en qualité d'observateur à la base aérienne de Rabat, au Maroc. Après l'armistice de juin 1940, il gagne Londres via Tanger et Gibraltar et s'engage dans les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL). Déclarant 275 heures de vol, dont 40 de nuit, il demande à suivre une formation de pilote qu'il effectue au 11 Service Flying Training School – RAF Station Shawbury – à partir de juin 1941.

Il est alors breveté pilote de bimoteur et est affecté au Moyen-Orient en renfort du GB 1 Lorraine. Cette unité, retirée des opérations, effectue des convoyages d'avions.

C'est ainsi que Jacques-Paul-Marie-René meurt aux commandes de son avion, un Potez 611, en Syrie, entre Rayack et Damas, le 22 avril 1942, à l'âge de 25 ans. Il recevra, à titre posthume, la médaille de la Résistance française en 1947 et la Croix de chevalier de la Légion d'Honneur en 1951. Il laisse deux sœurs.

L'aînée, Jeanne-Roselyne-Marie-Cécile, née le 10 mai 1913, décédée en 1999, est l'épouse de Bertrand Benigne

de la Poéze, comte d'Harambure.

La seconde, Eugénie-Valentine-Roselyne, née en 1915, décédée en 1938, est l'épouse de Jean-François-Claude-Raoul, comte du Pouget de Nadaillac.

À la mort de Jacques-Paul-Marie-René, en 1942, le titre de marquis de Chabrilan, faute de descendants masculins directs, passe à la branche cadette, c'est-à-dire à Léonor-Alfred-Aynard (6 bis).

On se souvient en effet que le marquis Hippolyte-César Guigues de Moreton (3), né le 6 novembre 1767, avait un frère, le comte Pierre-Charles-Fortuné (3 bis), né quatre ans plus tard, le 12 juillet 1771, à Paris. Marié le 30 octobre 1800 à Charlotte-Robertine Coustard, née à Saint-Domingue, il démissionne de son grade de sous-lieutenant dans le régiment des carabiniers en 1791, mais est réintégré en 1814, promu colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il décède le 1^{er} septembre 1817 à Grenoble où il est en garnison avec la légion de la Drôme qu'il a formée. Il n'a que 46 ans ! Officiers et soldats font édifier à sa mémoire, dans le cimetière de Grenoble, un monument sur lequel on peut lire : « La légion de la Drôme à son premier colonel M. Pierre-Charles-Fortuné Guigues de Moreton, comte de Chabrilan ». Il laisse un seul fils, Charles-Fortuné-Jules (4 bis), à son tour comte de Chabrilan.

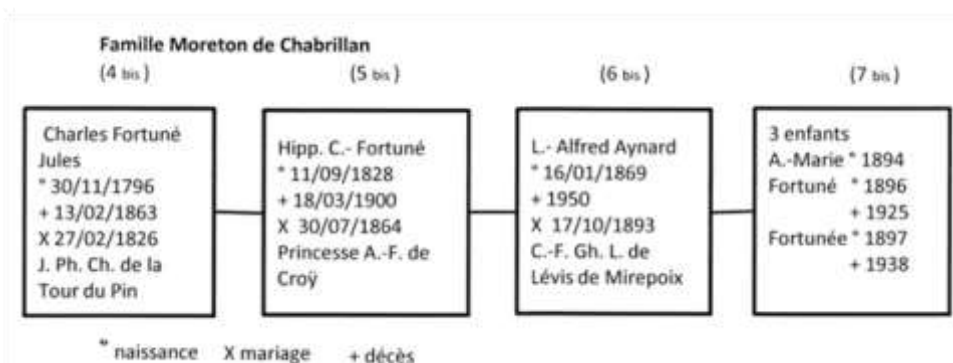
Né à Fontainebleau le 30 novembre 1796, ce dernier fait partie de la garde nationale à cheval de Paris. Il gravit tous les échelons : sous-lieutenant, lieutenant en second, lieutenant en premier, capitaine en second et enfin adjudant-major-capitaine en 1827. Mais en 1830, il est licencié par ordonnance royale et mis en solde de congé. Le 27 février 1826, il épouse à Paris, Joséphine-Philis-Charlotte de la Tour du Pin de Gouvernet de la Charce, fille de René-Louis-Victor et d'Honorine-Camille-Athénaïs Grimaldi, princesse de Monaco. Il décède à Paris le 13 février 1863, laissant deux fils.

Le cadet, Louis-Robert-Fortuné, né le 6 janvier 1832, entre à l'École Spéciale Militaire en 1851. Lui aussi gravit peu à peu les échelons militaires. Il prend part à la campagne de Solfério en Italie en 1859, à la guerre contre la Prusse en 1870 dans l'armée du Rhin, puis il est emmené en captivité en Allemagne et libéré l'année suivante. Il repart en Algérie en 1874 et rentre en France en 1875 en qualité de lieutenant-colonel au 12^e chasseurs à cheval.

Devenu colonel en 1879, il prend le commandement du 15^e chasseurs. Il est admis à la retraite par décret du 7 juin 1882 et décède célibataire le 9 février 1892 à Paris, à l'âge de 60 ans. Promu chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare, il est inhumé au Père Lachaise auprès de son père.

Le fils aîné, Hippolyte-Camille-Fortuné (5 bis), né le 11 septembre 1828, est admis à l'école militaire en 1846 mais refuse de l'intégrer. En 1849, il est nommé attaché à

la légation de France à Berlin où il reste jusqu'aux évènements de 1851. Il épouse à Dulmen, le 30 juillet 1864, la princesse Anne-Françoise de Croÿ qui devient ainsi la comtesse de Chabrillan. Cette épouse décède le 2 juillet 1887 à Montélimar, à l'âge de 57 ans. Lui ne s'éteindra que le 18 mars 1900 à Paris en son hôtel de la rue Christophe Colomb, à l'âge de 71 ans. Tous deux sont enterrés à Fontaine-Française en Côte d'Or, dans le château qui est la propriété de la famille. Le couple a deux fils : Honoré-Philippe-Guillaume et Léonard-Alfred-Aynard.



Le comte Hippolyte-Camille-Fortuné Guigues de Moreton de Chabrillan et son épouse la princesse Anne-Françoise de Croÿ ont donc deux fils.

Le premier, Honoré-Philippe-Guillaume, né en 1867, épouse Mlle de Mun, fille du comte Robert. Mais le 25 janvier 1896, le *Journal de Montélimar* annonce son décès à l'âge de 29 ans, au château de Fontaine-Française.

Le second, Léonard-Alfred-Aynard (6 bis), né le 16 janvier 1869 à Cannes, épouse le 17 octobre 1893 à Paris, Clémentine-Félicité-Ghislaine-Louise-Marie de Lévis-Mirepoix, la fille du comte Adrien.

La presse montilienne n'oublie pas d'annoncer que dans la corbeille de la mariée se trouvent une rivière et un collier de diamants, un collier de deux rangs de perles, une parure d'améthystes et de diamants, de splendides fourrures, etc. Le mariage religieux est célébré en l'église de la Madeleine à Paris. On sait que, en 1925, Léonard-Alfred-Aynard revendiquera le trône de Monaco considérant qu'il en est l'héritier légitime mais qu'il sera débouté.

Le couple a trois enfants : Anne-Marie-Fortunée-Ghislaine née le 15 août 1894, Fortuné-Ghislain-Guillaume-Marie-Robert né le 3 mars 1896, décédé en 1925 sans postérité, et Fortunée-Ghislaine-Isabelle-Juliette-Marie-Pauline née le 25 août 1897, mariée avec Emmanuel-Victorien-Henri de Rochechouart, comte de Mortenart, décédée en 1938.

C'est à l'occasion de la naissance d'Anne-Marie que l'on apprend que sa cousine germaine Isabelle de Croÿ a épousé en 1878, Frédéric, archiduc d'Autriche, frère de Marie-Christine, reine d'Espagne. Une belle parenté ! Anne-Marie épousera quant à elle Armand-Jean-Marie-Fernand, comte de Caumont-La Force dont les descendants portent aujourd'hui le nom d'Arcourt (marquis) et de Caumont-La Force (comte).

En 1942, comme on l'a vu, à la mort de Jacques-Paul-Marie (8) au combat, la branche aînée s'éteint. C'est donc la branche cadette, dont le comte Léonard-Alfred-Aynard (6 bis) est le représentant, qui hérite du titre de marquis. Pour rien : à son décès en 1950, la lignée s'éteint à nouveau puisqu'il ne lui reste qu'une seule fille en vie, Anne-Marie.

On ne refermera pas cette chronique sur les Chabrillan sans évoquer une belle histoire d'amour ! Parmi les descendants de Charles et de Marie d'Angères, cités dans la première chronique, on trouve Aimé-Jacques, chambellan de Napoléon 1^{er}, comte de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, et son épouse Alexandrine-Françoise-Eugénie de Choiseul, fille du duc. Ce sont les parents de Paul-Josselin-Lionel de Moreton de Chabrillan, né le 30 novembre 1818, l'amoureux transi de Céleste...

Elisabeth-Céleste Vénard naît à Paris dans le quartier du Temple, le 27 décembre 1824. Elle a une enfance malheureuse, orpheline de père, battue par son beau-père. En 1840, à 16 ans, elle fréquente les « Lorettes », prostituées qui exercent près de l'église Notre-Dame de Lorette. Puis elle débute au Théâtre du Cirque, ou Cirque Olympique, une salle de spectacles. Elle lance le « quadrille », mélange de polka, valse et marche. Après le bombardement de la ville marocaine de Mogador le 26 septembre 1844 (Essaouira), deux mois avant ses 20 ans, son professeur de danse lui donne le surnom de « Mogador ». Elle se produit alors au Prado et au Théâtre des Variétés et devient peu à peu célèbre.

Lorsqu'elle rencontre le comte Paul-Josselin-Lionel, ce dernier vient d'hériter du château de Magnet (Indre). Fou d'amour, il lui fait construire l'Ermitage de la Maison Rouge, au Poinçonnet en 1850.

Mais, endetté, il part pour Londres et l'épouse en 1854, au grand dam de sa famille. Nommé consul de France en Australie, à Melbourne, elle accepte de le suivre mettant

à profit cette période pour écrire *Adieux au monde - Mémoires de Céleste Mogador*.



Elisabeth-Céleste Venard et Paul-Josselin-Lionel Moreton de Chabrilan (Internet)

Pourtant, rejetée par la bonne société australienne, elle revient en France et ne retournera voir son époux qu'une seule fois, ce dernier mourant de chagrin le 29 décembre 1858. Elle revend alors son Ermitage et prend la direction du théâtre « Les Folies Marigny » sur les Champs-Élysées qui fait faillite au bout d'un an. Elle se retire au Vésinet où elle fait construire le Chalet Lionel. Pour tenir son rang, elle rédige des romans : *Miss Powel, Est-il fou, Un miracle à Vichy, Les Mémoires d'une honnête fille...* Puis elle commence à écrire des drames, des comédies et des opérettes qu'elle met en scène chez elle et où le Tout-Paris accourt : *Les Voleurs d'or, Les crimes de la mer, Les Revers*

de l'Amour...

Après la guerre de 1870, elle fait don de son hôtel à la Société de secours aux Alsaciens et Lorrains qui y établit un orphelinat et s'installe dans une maison plus modeste, le « Chalet des Fleurs », à Asnières, où elle continue d'écrire : *Les deux sœurs, Un deuil au bout du monde* (suite de ses *Mémoires*), *Les forçats de l'Amour...*

A la fin de sa vie, elle se retire dans un asile de vieillards de la rue des Martyrs à Paris où elle meurt le 18 février 1909.

Marylène MARCEL-PONTHIER (Extrait des 120 Chroniques Montiliennes – tome 4)

Bénédition de la cloche de l'église de Saint-Julien-en-Quint



L'an mille sept cent soixante et dix et le trente octobre a été par moi cure soussigné de cette paroisse et par permission spéciale de Monseigneur Gaspard Alexis de Plandesangies Evêque et Comte de die, a été bénite la cloche de cette paroisse pesant cent quatre vingt sept livres fondue par Sr Jean Baptiste Horiot lorrain de résidence à Lion assisté de messire Joseph Lombard prêtre et curé du plan de Baix à laquelle bénédiction ont assisté une grande partie de la paroisse, en foy de quoi je me suis signé. Sous le consulat de Sr Pierre Richard de Meretan

Laville, curé [AD26 - 5 Mi 174/R1, vue 454]

Transmis par **Martine BROWN**

Les délibérations des communautés d'habitants, en ligne



Délibération de la communauté d'habitants de Marsanne en 1704

Les Archives départementales de la Drôme ont numérisé et mis en ligne les registres des délibérations des communautés d'habitants conservés dans les archives communales ou dans les fonds déposés : série BB pour les communes et série E, 3E et E-dépôt pour les Archives départementales.

Les communautés d'habitants

Sous l'Ancien régime, la communauté d'habitants est la structure de base de l'organisation des cités. Elle est administrée par les consuls dont le nombre varie d'une communauté à l'autre. La gestion porte sur les questions administratives, militaires, économiques, de police, et sur la répartition de la taille¹, notamment. Néanmoins, les décisions prises par les consuls sont étroitement contrôlées par les intendants.

Si le montant de la taille est fixé par décision royale, c'est l'intendant en Dauphiné qui se charge de la répartir ensuite entre les différentes élections, puis entre toutes les communautés de son territoire. Les consuls des communautés d'habitants répartissent ensuite cet impôt entre tous les habitants et l'un d'entre eux est chargé de sa collecte. Le montant de l'impôt (ou allivrement) pour chaque habitant est calculé selon la valeur de ses biens-fonds roturiers (dans les pays d'Etat) ou de ses revenus (dans les pays d'élection, comme le Dauphiné).

Les élections consulaires ont lieu tous les ans. *Les consuls devaient remplir certaines conditions de rang et d'allivrement. Pour le rang, on distinguait, en général trois états ou catégories : les bourgeois, les marchands et bourgeois plus modestes, les artisans et les ménagers. Le premier consul était souvent choisi parmi les gentilshommes ; mais*

les sujets ainsi désignés devaient avoir « l'allivrement requis par le règlement »².

Quant aux consuls chargés du recouvrement de la taille, étant responsables sur leurs biens propres, ils se doivent d'être solvables afin d'être en mesure de fournir les sommes requises à la place des imposables défaillants. La fonction de consul est chargée d'honneur, néanmoins elle s'avère lourde.

Les assemblées consulaires sont ouvertes à tous et ont lieu dans la maison consulaire ; elles sont annoncées « à cri public ».

Chaque assemblée donne lieu à la rédaction d'une délibération conservée dans des registres.

Les registres des délibérations

Ils ont été plus ou moins bien sauvegardés selon les communes. Ces délibérations ressemblent à des conclusions de comptes rendus des assemblées consulaires, plutôt qu'à une retranscription des débats. Ce sont néanmoins des sources documentaires importantes, peu exploitées, pour ceux qui s'intéressent à l'histoire d'un village, d'un bourg ou d'une ville, mais aussi ceux qui cherchent à retrouver la fonction occupée par des ancêtres ou par les décisions qui les concernent.

¹ Impôt créé au XI^e siècle et aboli à la Révolution, qui peut prendre deux formes : la taille personnelle calculée sur les revenus ou réelle calculée selon les terres possédées.

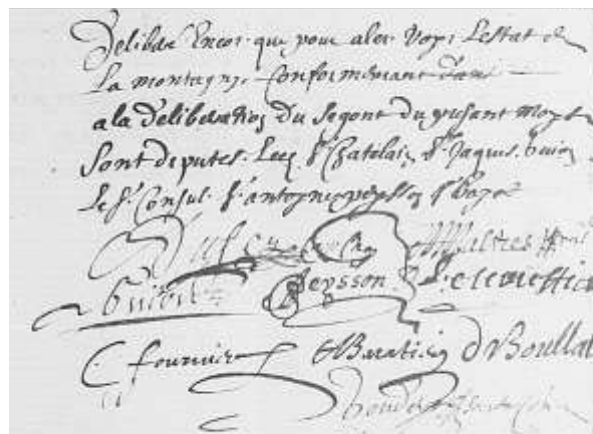
² *L'administration des communautés d'habitants en Provence et dans le comté de Nice à la fin de l'Ancien Régime. Traits communs et diversité*, Maurice Bordes

Les registres mis en ligne par les Archives départementales de la Drôme concernent 33 communes.

Le registre des délibérations de Châtillon-en-Diois de 1352 est le plus ancien. Selon les communes, les registres commencent au XVI^e siècle pour se terminer à la Révolution, avec souvent de nombreuses décennies manquantes.

Marie-Claire DEBOUVERIE

*Signatures des consuls en bas
de la délibération de 1664
à Marsanne
[1 Num 1056 -1664-1671]*



Sources

- Le site Internet des Archives de la Drôme : <https://archives.ladrome.fr>
- *Les communautés d'habitants en Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Michel Derlange, <https://www.persee.fr>
- *L'administration des communautés d'habitants en Provence et dans le comté de Nice à la fin de l'Ancien Régime. Traits communs et diversité*, Maurice Bordes, <https://www.persee.fr>
- *Typologie des cadastres anciens (XVI^e-XVIII^e siècles) en Baronnies*, Hélène Grousson, <http://www.gardenotes.org/IMG/pdf/Bb2690.pdf>



Les archives de Savasse partent en fumée !

Chaque victoire des armées républicaines était célébrée par des discours, des chants, des farandoles, des banquets. La prise de Toulon (19/12/1793) donna lieu à de grandes réjouissances dans tout le midi.

Dans le registre des délibérations de la *Société populaire* de Savasse, on trouve, à la date du 20 nivôse an II, le compte rendu suivant de la fête :

« Le citoyen Joseph Siméon Reymond a prononcé un discours après lequel la *Société* s'est acheminée en corps près de l'Arbre de la Liberté pour livrer aux flammes les restes des titres féodaux de la commune, ce qui a été exécuté aux bruits des tambours et des chansons patriotiques ; après quoy la *Société* est entrée dans un lieu de ses séances et là un repas frugal a été consommé aux acclamations mille fois répétées de : Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive la Convention nationale ! Vivent les soldats sans culotte de la République ! Ensuite des farandoles dans tout le village ont excité les applaudissements du sexe qui s'est empressé de s'enlacer avec les frères de la *Société*. »

Un détail de ce compte rendu explique comment il se fait que la commune de Savasse qui est fort ancienne et qui tient une place importante dans l'histoire du Valentinois n'ait pas d'archives. Sans doute qu'avec les titres féodaux furent brûlés de nombreux documents qui aujourd'hui nous intéresseraient beaucoup.

Extrait des Vieux Ecrits, Documents relatifs à l'histoire des diverses communes de l'ancien arrondissement de Montélimar, Anfos Martin, Imp. du Journal de Montélimar, 1928

Familles protestantes à Tulette

– Les Bernard (2^e partie)



Le village de Tulette

Dans une première partie, nous avons eu un aperçu de la vie de la famille du couple protestant de Pierre BERNARD et Ragonde JACQUIER et du devenir de leurs filles à Tulette.

Cette seconde partie couvre la vie et la descendance de leur fils aîné Jean BERNARD (1625-1680), apothicaire à Tulette, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Paradoxalement, si la signature caractéristique de Jean Bernard est très présente sur les minutes des notaires de Tulette, dans des actes concernant ses proches ou comme témoin habituel dans des actes variés, je n'ai pas, à ce jour, trouvé d'acte notarié le concernant personnellement (contrat de mariage, testament).

Jean Bernard est baptisé le 28/03/1625 à l'Église Réformée de Courthézon¹ ; il a pour marraine Jeanne Magnan, sa grand-mère maternelle.

Fils aîné, et d'ailleurs seul fils de la fratrie, il se retrouve orphelin de ses deux parents à dix-sept ans. Le testament de sa mère, en 1640, l'a nommé héritier universel, mais sous le contrôle du second mari de sa grand-mère et de son beau-frère, Simon Dupont, époux de sa demi sœur.

Jean de Gaudregue, second mari de sa grand-mère meurt avant le 17/06/1642².

Il semble prendre rapidement en main ses affaires, comme le montre un acte du 28/01/1643 :

Obligation et acquêt

Comme ainsi soit qu'après le décès de Ragonde Jacquier, Jean Bernard, son fils et héritier, ayant fait prendre [possession des meubles ???] délaissés par sa feu mère, tant au lieu de Gigondas, qu'en la ville de Montélimar, où la plus grande partie desdits meubles aurait été [...] en main de monsieur Hen-

ri Dupont, son beau-frère ici présent... [folio manquant ?] 84£ vendu audit Gigondas, à la décharge d'un nommé Bouyer [...] somme de 466£ 15s, de laquelle ledit [Henri] Dupont ont débité audit Jean Bernard [...] qu'il devait audit [Henri] Dupont, comme mari de Jeanne Tarjon (, sa sœur, par le testament de sa dite feu mère... la somme de 50£ qu'il a payé à Gabriel Guyon [...] l'apprentissage dudit Jean Bernard, comme appert de la [convention ?]

d'apprentissage reçue par maître Baume, notaire dudit Montélimar, [divers frais]

il reste à devoir audit Jean Bernard, par ledit [Henri] Dupont... 300£ qu'il promet de payer audit Jean Bernard, soit lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans, ou lorsqu'il achètera une boutique de son état d'apothicaire ou lorsqu'il viendra à convoler en mariage.

[allusions aux legs faits par sa mère à ses sœurs Isabeau et Marie Bernard]

fait dans la maison d'honnête femme Jeanne Magnan, mère grand.

Il réside alors à Orange où il apprend le métier d'apothicaire. On le retrouve en 1651, à Tulette.

Il s'est marié entre 1650 et 1655, avec Jacqueline Ducros, citée une première fois dans un acte du 06/11/1659³ à Tulette, par lequel est vendu un bien provenant de sa mère :

Achat en faveur de Claude Auzias contre Pierre Ducros, Jean Bernard et sa femme, en personne, le sieur Pierre Ducros, Jean Bernard, de la licence de demoiselle Jacquette Ducros, mariés, habitants de ce lieu de Tulette, ladite Ducros renonçant

¹ AD84 Baptêmes Courthézon Église Réformée (1624-1649) f104 v2 md

² AD26 2E12411/2Mi6596 f102 - notaire Jean ACHARD à Tulette (1641-1643) Quittance & amortissement de pension

³ AD26 2E7969/2Mi4761 f512 - notaire André BOUVIER à Tulette (1658-1660)

ont vendu à Claude Auzias, de la ville d'Anduze, ici présent et acceptant une vigne de la contenance de dix journaux ou environs...

obvenu à ladite demoiselle par la mort et trépas de demoiselle Isabeau Audemard, sa mère, dudit Anduze...

200£, dont 150£ payables à terme...

Témoins Jacques Istre, Blaise Achard

Pierre Ducros est originaire d'Anduze (Gard) ; il a épousé par contrat de mariage du 10/04/1624⁴ Isabeau Audemard, baptisée le 19/11/1603 à l'Église Réformée de Monoblet (Gard)⁵, dont son grand-père Antoine Pepin (ca 1530-1611) est le pasteur.



Pierre Ducros, marchand drapier, est à Orange en 1671. La gestion des biens et des dettes de sa belle-mère, hérités par sa femme, conduit Jean Bernard à se déplacer à de multiples reprises à Anduze, à 100 km de Tulette, notamment en 1661, 1671 et 1675.

Le 03/06/1661, il signe à Anduze une obligation⁶ de 120£ pour couvrir les dettes de sa belle-mère.

Obligation pour Nicolas Mengin, du sieur Jean Bernard en personne Jean Bernard, apothicaire du lieu de Tulette en Dauphiné, lequel a confessé devoir à Nicolas Mengin, régent d'école de la ville d'Anduze, ici présent et acceptant, la somme de 120£... prêt d'une somme employée au paiement des dettes de feu Isabeau Audemard, sa belle-mère, femme du sieur Pierre Ducros, son beau-père...

au sieur André Roquette, maître apothicaire, 12£, au sieur Jean Jean, aussi maître apothicaire, 10£ pour drogues et médicaments fournis à ladite Audemard, [nombreuses petites dettes de moins de 10£ à des médecins, pharmaciens et notaires]

Jean Favier, plus jeune, potier de terre dudit Anduze, s'est porté caution...

ledit Bernard[s'est dit] séparé des biens et droits de ladite Audemard[...] dudit Pierre Ducros, son beau-père en vertu de la procuration énoncée dans le mariage d'icelui Bernardd'avec Jacquette Ducros, [...] succédant aux bien d'icelle Audemardque confesse... [...]

[succession au bénéfice d'inventaire déclarée à Montélimar ?]

Le 11/05/1671, il vend⁷ à Anduze une grosse propriété (maison, jardin et verger) appartenant à sa femme et son beau-père.

Jean Bernard, maître apothicaire du lieu de Tulette en Dauphiné, diocèse de Vaison, lequel, en son nom, pour et au nom de demoiselle Jacquette Ducros, sa femme, à laquelle lui promet de faire ratifier et approuver le présent contrat, dans un mois

prochain, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et encore comme procureur dûment fondé du sieur Pierre Ducros, son beau-père, habitant de la ville d'Orange, par acte de procuration du cinquième avril dernier, expédié en original par maître Charles Glisson, notaire royal dudit Orange, authentiqué par les officiers ordinaires dudit Orange, le cinquième du courant, lequel en la susdite qualité, de son bon gré et volonté, pour lui et les siens et successeurs quelconques à l'avenir, a vendu et quitté, cédé, remis et transporté purement et à perpétuité à maître Nicolas Mengin, [...] habitant dudit Anduze, ici présent et acceptant...

savoir une maison qu'a été dudit sieur Pierre Ducros et à plusieurs membres, avec un jardin sécant et verger étant planté de nouveau en vigne ou jadis muriers, situés dans l'enclos de la présente ville d'Anduze et Vic, au-dessus du temple et au-dessous du château vieux, le tout joignant ensemble...

laquelle présente vente est faite pour le prix et somme de 920£ et 10£ tant pour les frais et les dépens faits par les époux ci-après nommés, que autres raisons de la présente acquisition...

Le 14/01/1675, Jacquette Ducros signe une procuration⁸, devant le notaire de Tulette, à son mari, pour aller percevoir à Anduze le solde (300£) de la vente qui précède.

Le 22/03/1679, Jean Bernard signe un arrentement⁹ devant un notaire de Rasteau (Vaucluse). Il s'agit de son dernier acte connu.

Un an après, le 20/03/1680, c'est sa seconde fille Jeanne Bernard, qui met à bail¹⁰, pour son compte et celui de ses frères et sœurs les terres provenant de ses parents. En l'absence de mention de leur mère, on peut présumer qu'elle est déjà décédée.

Arrentement en faveur de Jacques Rivet contre Jeanne Bernard, et ses frères et sœurs

demoiselle Jeanne Bernard, fille de feu le sieur Jean Bernard, vivant apothicaire de ce présent lieu de Tulette, tant en son nom que pour et au nom de François, Moïse et Pierre Bernard, ses frères, et demoiselle Alexandre Bernard, femme de Claude Monier, habitants de Vinsobres, absents, par lesquels a promis de faire ratifier...

ascense et baille à Jacques Rivet, ménager de ce lieu de Tulette les fonds dépendant desdits Bernard, pour 4 années consécutives commençant ce jour... à cultiver en bon père de famille...

Témoins : Pierre de Montcocu, Jacques Salard

Par un autre acte¹¹ du 29/08/1681, les enfants de Jean Bernard vendent des biens pour payer diverses dettes.

⁴ AD30 2E10/445 f105 - notaire Jacques PELATAN à Anduze (1624)

⁵ AD30 5Mi30R25 - BMS Monoblet Église Réformée (1562-1683)

⁶ AD30 5Mi30R25 - BMS Monoblet Église Réformée (1562-1683)

⁷ AD30 2E10/583 f98 - notaire Jean MASSANES à Anduze (1661)

⁸ AD30 2E10/629 f153 - notaire Jean MAZOYER à Anduze (1671)

⁹ AD26 2E7974/2Mi4788 f325 - notaire Jean BOUVIER à Tulette (1672-1675)

¹⁰ AD84 3E23/2 f451 - notaire Christophe BREMOND à Rasteau (1658-1702)

¹¹ AD26 2E7997/2Mi4789 f9 - notaire Jean-Joseph CHABERT à Tulette (1679-1691) Cession par les hoirs de feu Jean BERNARD, apothicaire

Nous allons maintenant voir ce que sont devenus les cinq enfants :

L'aîné **Alexandre Bernard** a épousé Claude Mourier de Vinsobres avant 1680.

On leur connaît 6 enfants. La première, Marthe est baptisée le 26/01/1681¹² à l'Église Réformée de Vinsobres ; elle a pour marraine Marthe Bernard, sa grand-tante de Tulette. Trois enfants sont baptisés catholiques à Vinsobres sur la période 1687-1693. Le baptême de deux enfants probablement nés entre 1681 et 1687 ne nous est pas connu.

Si l'on en croit les commentaires faits lors des décès sur les registres paroissiaux catholiques, ce couple et la plupart de ses descendants sont restés attachés à la religion protestante.

Au décès d'Alexandre Bernard, le 18/05/1728¹³, le curé de Vinsobres écrit :

a été enterrée Alexandrine Bernard, environs 75 ans, veuve de Claude Morier dans une terre située au quartier de Fauzière, pour n'avoir fait aucun acte de la Religion Catholique et Romaine, contre la déclaration du Roi, sa maladie nous ayant été inconnue, pour n'avoir pas été averti par ses parents. Les témoins qui ont assisté à son enterrement sont Antoine Sigaud et Pierre Dumont.

La seconde, **Jeanne Bernard**, mon ancêtre, s'est mariée entre le 29/08/1681, date à laquelle, elle signe un acte devant notaire et le 27/06/1686, date du baptême catholique¹⁴ de son premier enfant à Orange, avec Charles Julien.

Il s'agit probablement d'un mariage entre protestants, à Tulette, peu avant la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. La recherche d'un contrat de mariage sur Orange et sur Tulette, s'est avérée infructueuse.

Une fille, Suzanne, est baptisée catholique à Tulette le 28/11/1688¹⁵.

Jeanne Bernard se remarie le 17/06/1694¹⁶ à l'église de Tulette ; elle y épouse Jacques Salard, nouveau converti veuf de Taulignan, en présence de Charles Homuey dit

Sainte-Foy, son cousin germain, catholique. Dans un acte ultérieur¹⁷, en 1701, Jeanne Bernard est dite séparée de biens de son mari.

Le 30/08/1712, à Tulette, sa fille, Suzanne Julien épouse¹⁸ Pierre Dultier, de Suze-la-Rousse. Elle signe, comme sa mère et son mari.

Jeanne Bernard meurt le 23/09/1723 à Suze-la-Rousse¹⁹ ; l'acte de sépulture ne porte aucune mention particulière.

Le troisième enfant, **Moïse Bernard**, drapier à Tulette, abjure²⁰ avec son frère Pierre, le 13/10/1685 à Tulette ; il épouse en premières noces

Anne Ranous, d'origine protestante, dont il a deux enfants en 1695 et 1698 ; sa femme meurt²¹ le 16/12/1700 à Tulette en refusant les sacrements de l'Église catholique.

Il épouse en secondes noces Anne Ancillon dont il a trois enfants entre 1709 et 1715.

Il meurt le 13/05/1716 à Tulette²² :

est décédé Moïse Bernard, de la religion, qui m'a requis à sa dernière maladie, l'ayant confessé autrefois, et voyant à lui des marques d'un véritable repentir, a été enterré dans le cimetière de la paroisse en présence de François Latière et Etienne Arnaud soussignés

Sa seconde épouse, Anne Ancillon reste protestante, comme indiqué dans les registres paroissiaux de Tulette, a son décès le 19/10/1749 :

sans sacrements et dans la RPR Anne Ancillon, environs 74 ans, veuve de feu Moïse Bernard, cardeur en laine, inhumée le lendemain dans un fond appartenant à François Bernard, son fils, situé dans le territoire de ce lieu de Tulette, quartier de Costebelle ainsi qu'il nous a été rapporté par Mr Joseph Breond de St-Christol, capitaine dans le régiment de la marche et le sr Pierre Nogier, anciens catholiques, témoins qui ont signé avec nous.

François Bernard, issu de ce couple, bien que baptisé catholique le 02/02/1712²³ à Tulette, est dit « avoir fait abjuration des erreurs de la religion protestante » à son mariage à Vinsobres avec Elisabeth Brochier le 22/08/1741²⁴.

Suzanne Julien

Moïse Bernard

Jeanne Bernard

¹² AD26 5Mi292R13 v82 bd

¹³ AD26 5Mi292R6 v73 bg

¹⁴ AD84 Baptêmes Orange (août 1685-août 1686) v17 md

¹⁵ AD26 5Mi360R3 v124 bg

¹⁶ AD26 5Mi360R3 v151

¹⁷ AD26 2E7982/2Mi4774 f284 - notaire Jean BOUVIER à Tulette (1699-1701) : Obligation pour Claude MOURIER contre demoiselle Jeanne BERNARD, et quittance pour elle contre Marie GOUDAREAU

¹⁸ AD26 5Mi360R4 v71 hg

¹⁹ AD26 5Mi359R8 v28

²⁰ AD26 5Mi530R3 v109 hd

²¹ AD26 5Mi360R3 v192

²² AD26 5Mi360R4 v93 bd

²³ AD26 5Mi360R4 v68 hg

²⁴ AD26 5Mi380R7 v87 hd - Pasteur LOMBARD (1766-1792)

Le décès de cette dernière sera enregistré par le Pasteur Lombard en 1780²⁵ :

Le 15/05/1780, François Bernard de Tulette, nous a déclaré qu'Elisabeth Brochier, sa mère, environs 70 ans, est décédée le 9 mars dernier en ce lieu de Vinsobres, et a été enterrée le 10 mars dans le cimetière de ses pères ; Jean Pellat, bourgeois, et Etienne Brochier, maître cordonnier de ce lieu, témoins oculaires, ont certifié la présente déclaration.

Le 17/07/1788 les registres paroissiaux de Tulette portent la déclaration du mariage²⁶ de leur fils François Bernard avec Marie Verdier le 21/02/1774, ainsi que la liste de leurs enfants vivants, dans le cadre de l'Édit de Tolérance.

Le quatrième enfant, **François Bernard** est parti ; il reçoit une assistance²⁷ pour sa fuite le 09/11/1687 à Schaffhausen en Suisse :

2 florins 15 couronnes le 9 novembre 1687 à François Bernard de Tulette

Il en est de même pour le plus jeune fils, **Pierre Bernard**,

qui avait abjuré avec son frère Moïse en 1685 ; c'est à Francfort sur le Main le 04/10/1687 qu'il reçoit une assistance :

Pierre Bernard, chirurgien, encore jeune homme, originaire de Tulette en Dauphiné, passé par Genève, en destination de la Hollande : 6 florins pour 4 personnes.

Les destins des membres de cette fratrie se sont avérés très variés :

- ◆ *La descendance de mon ancêtre s'est intégrée dans le catholicisme prédominant.*
- ◆ *Deux enfants ont eu une descendance qui, sur Tulette ou Vinsobres, ont conservé une pratique protestante plus ou moins cachée et plus ou moins tolérée.*
- ◆ *Deux garçons, non mariés à la révocation de l'Édit de Nantes, ont émigré.*

Alain LAFONT

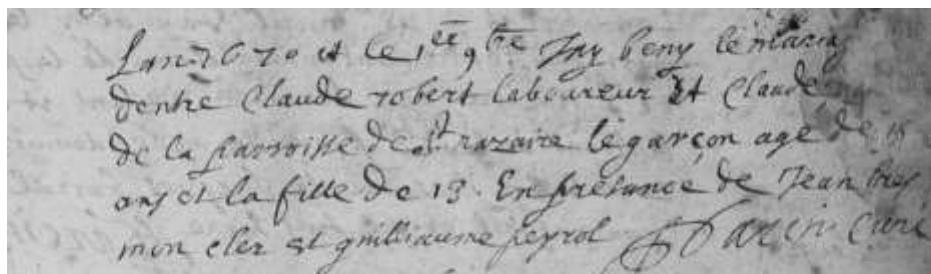
²⁵ AD26 5Mi360R8 v101 md

²⁶ <http://www.refuge-huguenot.fr/Notice/n°76625>

²⁷ <http://www.refuge-huguenot.fr/Notice/n°96487>



De si jeunes mariés !



« L'an 1670 et le 1^{er} novembre jay bény le mariage dentre Claude robert laboureur et Claude [Marin] de la paroisse de Saint Nazaire le garçon agé de 15 ans et la fille de 13. En présence de Jean Pres mon cler et guillaume peyrol, Garcin curé » [AD26, Saint-Nazaire-le-Désert, 5 Mi 262/R1, vue 134]

Voilà des enfants mariés bien jeunes ! Quelle en est la raison ? Claude Robert est baptisé le 23 avril 1656¹. Il est le fils de Pierre et Anne Bres. Ce couple a deux autres enfants en 1657 et 1663, dont on ne trouve ensuite aucune trace. Quant à Claude (*Claudine*) Marin (*Martin*), elle est baptisée le 27 février 1657². Elle est la fille de Claude et Jeanne Délègue. Aucun autre enfant n'a été trouvé pour ce couple. Toutefois, il manque au registre de nombreuses années entre 1676 et 1698. Claude Robert est journalier. Claude, Anne Bres son épouse, et leur fils se retrouvent-ils isolés et sans ressources ? Ce mariage précoce est-il le moyen de rejoindre une famille qui a besoin de bras et qui n'a qu'une fille ?

Claude Robert et Claude (*Claudine*) Marin (*Martin*) auront au moins deux fils : Jean né le 3 janvier 1680³ et Pierre né à la fin XVII^e siècle, tisseur de laine, marié en 1740 avec Claire Gardon née vers 1698. Ce couple ne semble pas non plus avoir eu d'enfant. Au mariage de leur fils Pierre, les deux époux Claude et Claudine sont décédés.

Marie-Claire DEBOUVERIE et Martine BROWN

¹ AD26, 5 Mi 262/R1, vue 33

² AD26, 5 Mi 262/R1, vue 35

³ AD26, 5 Mi 262/R1, vue 174

Vesc, remarques sur les dénombrements de la population, 1872-76



Comme nous l'avons déjà écrit, le gouvernement organise en principe un dénombrement tous les 5 ans. Le dénombrement de 1872 eut lieu 6 ans après celui de 1866. Les causes sont probablement liées aux événements de l'année 1871 : La guerre franco-allemande et La Commune.

Ce dénombrement a une colonne intitulée "lieu de naissance", un changement minime semble-t-il mais pourtant très important, parce qu'il donne une indication pour sa-

voir dans quelle commune on doit chercher si l'on rencontre une personne qui ne figure pas dans notre corpus de données.

L'utilisation de cette indication a fortement fait baisser le nombre de personnes que nous n'avons pas pu identifier. Dans le dénombrement de 1866, il y avait 51 personnes qui nous sont restées inconnues, dans le dénombrement de 1872 il n'y en a plus que 31!

Population

Le nombre d'habitants de Vesc diminue entre les années 1866 et 1872, de 933 à 872.

SEXES MASCULIN . . .	}	Garçons	231.	} 494.
		Hommes mariés	170.	
		Veufs	41.	
SEXES FÉMININ . . .	}	Filles	174.	} 330.
		Femmes mariées	120.	
		Veuves	56.	
TOTAL			872.	
NATIONALITÉ . . .	}	Français	872.	}
		Etrangers	-	
TOTAL			872.	

TABLEAU N.° 5.
Population générale classée d'après le degré d'Instruction.

ÂGES.	NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE.		SACHANT LIRE SEULEMENT.		SACHANT LIRE ET ÉCRIRE.		DONT ON N'A PU VÉRIFIER L'INSTRUCTION.		TOTAL GÉNÉRAL DE LA POPULATION.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
De 0 à 6 ans	92	12	92	12	100
De 6 à 20	44	36	14	20	67	41	125	97	222
De 20 ans et au-dessus.	144	139	30	37	195	45	309	241	550
TOTAL	246	217	44	77	202	86			492	380	872

En 1866, il y avait 233 personnes "sachant lire et écrire" , c'est presque 25% de la population, et en 1876, 288 individus étaient alphabétisés, c'est-à-dire 33% ! Si l'on considère l'alphabétisation de la jeunesse, les personnes de moins de 20 ans, on voit que le pourcentage est plus élevé, il atteint même 48%.
Nous ne connaissons pas les chiffres concernant le degré d'instruction de la jeunesse de 1866. Mais il est évident que le degré d'instruction est en nette hausse.

Domestiques et bergers

A Vesc, en 1872, il y a 63 domestiques et bergers dont un seul est de la famille directe du chef de ménage. Pour les 62 autres, ce n'est pas le cas, donc ils peuvent être considérés comme employés.
Entre 1856 et 1872, le nombre de domestiques augmente.
Un aperçu :

Domestiques/ Habitants

Années	Domestiques	Nombre d'habitants	Pourcentage
1856	43	992	4,33%
1861	50	961	5,20%
1866	57	933	5,32%
1872	62	872	7,11%
1876	49	833	5,88%

Culte

TABLEAU N.° 4.
Population générale par Culte.

	Catholiques.	PROTESTANTS.				ISRAËLITES.	CULTES divers. (Mahométans, bouddhistes, etc.)	INDIVIDUS qui ont déclaré ne suivre aucun culte.	INDIVIDUS dont le culte n'a pu être constaté.	TOTAL GÉNÉRAL de la population.
		Calvinistes.	Luthériens.	Autres cultes.	TOTAL.					
Sexe masculin	312	174	192	478
Sexe féminin	235	145	380	660
TOTAL	547	319			872					872

Si nous examinons les résultats qui concernent la population par culte, nous constatons que plus de 63% des habitants de Vesc sont dits catholiques. Ce pourcentage était encore en 1866 de 60%.
Dans ce dénombrement, la religion n'est plus indiquée

pour chacun des individus mais seul un nombre global apparaît. Nous ne pouvons donc plus examiner la relation entre les deux cultes principaux, les catholiques et les calvinistes.

Modèle N.° 4.

DÉPARTEMENT
DE LA DROME

ARRONDISSEMENT
de Montélimar

CANTON
de Dieulefit

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION
1876

ÉTAT NOMINATIF
Des habitants de la Commune de Vesc.

Dans la colonne "NATIONALITÉ, LIEU DE NAISSANCE", un changement essentiel se produit dans ce dénombrement parce que malheureusement le lieu où chaque individu est né disparaît. Il n'est donné que deux alternatives : né(e) dans la Drôme ou dans un autre département, cela complique grandement la recherche.

RÉCAPITULATION DU RECENSEMENT NOMINATIF.

Récapitulation suivant l'état civil et la nationalité.

	DÉTAILS SELON L'ÉTAT CIVIL						NATIONALITÉ	
	SEXES MASCULIN.			SEXES FÉMININ.			FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.		
TOTAUX par sexe	212	167	37	113	166	38	833	
TOTAL des habitants recensés nominativement	416			387			833	

Population

La population a diminué de 872 personnes en 1872 à 833 en 1876.

Quand on considère le développement des diverses catégories de la population, on a les résultats suivants :

	Garçons	Hommes mariés	Veufs	Filles	Femmes mariées	Veuves	Total
1872	281	170	41	174	170	36	872
1876	242	167	37	183	166	38	833
	-39	-3	-4	+9	-4	+2	-39

Il est frappant de constater que la diminution de la population est principalement causée par la catégorie "garçons" mais il faut se rendre compte qu'il y a plusieurs facteurs qui ont une influence sur cette catégorie. Bien sûr, les naissances et les décès mais aussi les mariages font que des individus changent de catégorie. Quelques

personnes peuvent sortir complètement de ce tableau en allant dans une autre commune.

Nous avons recherché combien d'individus sont décédés dans la période comprise entre 1872 et 1876, et aussi dans quelle catégorie ils se trouvaient.

Décès dans la période 1872-1876

Garçons	Hommes mariés	Veufs	Filles	Femmes mariées	Veuves	Total
16	17	9	18	14	10	84

Dans la même période, il y a eu 112 naissances à Vesc. Il y avait donc dans ces années-là un excédent de naissances de 28 individus (112-84), pourtant la population a diminué. Il ne nous reste qu'une explication : des individus ont quitté le village. Dans cette période 67 personnes sont parties de Vesc (39 + 28). Il est probable qu'il s'agissait

surtout "des garçons" qui allaient chercher leur futur ailleurs. Dans la même période, les populations de Dieulefit et de Bourdeaux augmentent respectivement de 21 et 39 personnes, et celle de Montélimar de 454 personnes. L'exode rural !

	Habitants en 1872	Habitants en 1876	Différence	Pourcentage excédent de naissance
Vesc	872	833	-39	-4,4%
Crupies	360	348	-12	-3,3%
Bourdeaux	1 262	1 301	+39	+3,1%
Dieulefit	4 028	4 049	+21	+0,52%
Montélimar	10 073	10 527	+454	+4,5%

Relations familiales entre domestiques et employeurs

Comme dit plus haut, il y avait à Vesc, en 1876, 49 domestiques. Qui étaient ces personnes ?

Le dénombrement nous donne l'âge de chacun, en moyenne, ils ont 22 ans et 7 mois. La doyenne est veuve : Marie Granjon a 61 ans et est employée par Eugène Mielle à Pauliet. Son nom est assez commun dans notre région et d'autres données à propos de cette personne manquent, nous n'avons pas pu trouver de qui elle est veuve.

Les benjamins sont Joseph Roussin qui a 9 ans et qui travaille comme berger chez Claude Granjon au quartier de Chambonnet ; Honoré Blanc, au service de Louis Motte demeurant au Col d'Espreaud. Ce garçon a aussi 9 ans et lui aussi est berger. Le fait que ces enfants sont enregistrés dans le dénombrement de 1876 comme employés indique qu'en 1876, il n'y avait pas encore d'instruction obligatoire. La loi instaurant l'instruction obligatoire ne viendra que le 28 mars 1882.

On trouve parfois dans un dénombrement un fils ou fille du chef du ménage qui est considéré comme berger ou

domestique de leur père. Cela n'est pas le cas en 1876 mais il existe une autre relation familiale.

Nous avons pu identifier avec certitude 23 individus parmi les 49 domestiques et bergers. C'est moins que la moitié ; c'est vrai, mais... trouver la personne qui se cache derrière le nom seulement d'un domestique lorsque l'on sait uniquement que cet individu est né dans la Drôme ou dans un autre département est une mission parfois extrêmement difficile. Parfois le dénombrement indique une relation familiale entre l'employé et l'employeur or dans celui-ci aucune relation familiale n'apparaît.

Nous avons pu identifier ces 23 individus grâce aux noms, aux âges, aux dénombrements précédents et à leurs mariages éventuels donnés par l'état civil. Il résulte que de ces 23 individus identifiés, 21 ont une relation familiale relativement lointaine avec leur employeur.

En moyenne, employeur et employé sont éloignés l'un de l'autre par 8 étapes.

(Exemple d'étapes : père / fils = 1 étape ; père / petit fils = 2 étapes ; etc.).

Ce qui nous porte à dire, qu'en général, on préférerait, si c'était possible, travailler pour un parent lointain que travailler pour quelqu'un qui était complètement inconnu.

Augustave Ponson, de Bouvières, 1^{er} pâtissier d'Europe



Soufflé glacé au Grand Marnier, inventé par Augustave Ponson

Augustave Ponson naît le 11 avril 1876 à Bouvières, village de 627 habitants¹ situé à une cinquantaine de kilomètres de Montélimar et à 10 km au sud de Bourdeaux. Son prénom est assez inhabituel². Peut-être a-t-il été prénommé ainsi pour apporter une variante aux prénoms déjà utilisés dans la famille : ses sœurs portent celui d'Augusta et son père celui d'Auguste. Auguste (1844-1909) et sa femme Emilie Auzias (1848-1884) sont boulangers à Bouvières. Les différentes branches de la famille Ponson, d'origine protestante, se sont installées dans les villages de Bouvières, Gumiane, Arnayon et Guisans. Au cours des siècles, ils ont exercé les métiers de laboureur, cultivateur et meunier pour l'un d'entre eux, puis propriétaires cultivateurs au XIX^e. Du blé à la farine, Augustave Ponson n'a qu'un pas à franchir pour devenir pâtissier-décorateur³...

La pâtisserie au XIX^e siècle

À partir du XIX^e, les pâtissiers se différencient des cuisiniers et rivalisent d'inventivité et de talents.

Ils vont formuler avec précision leurs recettes qu'ils publient dans de nombreux ouvrages (Antonin Carême, Auguste Escoffier...), faire progresser leurs modes de fabrication et créer ou perfectionner de nouveaux outils (poches à douilles, machine à glace...). Ils sont aidés en cela par l'évolution des techniques (fourneau à charbon puis au gaz, machine frigorifique à compression, fouet mécanique, principes de la conservation du lait...).

De grands noms créent de nouvelles recettes : Quillet invente la crème au beurre ; Daniel Peter, le chocolat au lait ; Chiboust, la crème du même nom ; Siraudin, la ganache...

Des salons de thé s'ouvrent dans toutes les villes. Les clients attablés à de petites tables peuvent y déguster, au

calme dans une ambiance feutrée, un thé ou un chocolat chaud accompagné d'un gâteau. Dans les maisons bourgeoises, un repas de fête ne peut se terminer que par un gâteau le plus fin et le plus décoré qui soit.



Si le goût doit être exquis, les décors de ces gâteaux restent essentiels et demandent aux pâtissiers une grande créativité. C'est le temps où l'on présente d'énormes pièces montées destinées aux événements familiaux (mariage, communion...) mais aussi aux réceptions officielles.

L'apprentissage d'Augustave

Augustave est le deuxième enfant de la famille Ponson. Son frère aîné Fortuné restera à Bouvières et deviendra agriculteur et marchand en grains. Il est probable que très tôt Augustave prenne plaisir à aider son père à fabriquer le pain de la boulangerie familiale.

¹ En 2016, le village ne compte plus que 147 habitants.

² Néanmoins, dans certains documents, c'est le prénom « Auguste » qui est utilisé.

³ Expression utilisée au XIX^e siècle. Les desserts constitués de grandes pièces décoratives au début du siècle sont peu à peu remplacés par des pâtisseries au goût plus élaboré.

A l'adolescence, il quitte son village situé à plus de 600 mètres d'altitude pour suivre un apprentissage de pâtissier chez Vel, à Valence. Le patron qui est pâtissier-traiteur bénéficie d'une excellente réputation. Rapidement, il va égaler son maître.

Il part ensuite pour la Suisse et travaille dans les meilleures maisons de Montreux, de Lausanne et de Lucerne. Il y apprend à maîtriser de nouvelles techniques : glaçage, feuilleté, crèmes, décors en sucre... A 25 ans, il a un savoir-faire inestimable pour les plus grandes maisons d'Europe.

La réussite

C'est Auguste Escoffier⁴, lui-même, qui le conseille à son collègue du *Grand Hôtel de Rome*, lieu de rendez-vous de la haute aristocratie, des grands industriels et des héritiers de grandes fortunes du monde.

Augustave entame un parcours sans faute, inventant des entremets et des gâteaux au goût sublime. L'ensemble de ses équipes reconnaît son professionnalisme et lui porte une grande admiration.

Il invente le « soufflé glacé au Grand-Marnier », liqueur créée en 1883 à Neauphle-le-Château par Louis-Alexandre Marnier-Lapostolle, pour une réception donnée en l'honneur de la Reine d'Italie. Cela lui ouvre les portes des cuisines du Palais du Quirinal, résidence royale qui accueille la famille royale d'Italie. Il conçoit de si magnifiques desserts pour toutes les occasions que leurs majestés le récompensent en lui offrant un étui en or contenant 20 pièces d'or (une fortune pour l'époque) et deux cornets en or massif contenant des dragées.

En 1902, l'éruption du volcan en Martinique l'inspire pour créer « La coupe Mont-Pelée », omelette glacée et flambée à l'alcool.

En ce début du XX^e siècle, le Caire est une destination très prisée. Augustave s'y installe et crée des desserts aux décors originaux lors de soirées

organisées dans le désert pour des milliardaires en quête d'exotisme.

En 1904, il se marie à Fontaine (Isère) avec Jeanne Marie Pallas.

Peut-être lassé de toutes ces extravagances, il gagne Hambourg et s'engage au *Ritter Park Hôtel*. L'hôtel accueille des têtes couronnées, notamment l'empereur d'Allemagne qui, lors d'un de ses voyages, ayant souhaité un dessert particulier, se voit présenter une pièce unique, constituée d'une « montagne, chasseurs, chamois, lacs, alpinistes, luges... »⁵. Il félicite avec beaucoup d'enthousiasme Augustave qui vient le saluer. Au cours des années suivantes, il a l'occasion de régaler bien d'autres personnalités européennes de premier plan.



Dessert d'Antonin Carême

Une deuxième vie

Augustave s'engage ensuite dans une autre voie professionnelle : il acquiert un hôtel à Fontaine, aux portes de Grenoble. Toujours nourri d'une grande passion pour son métier, il affiche désormais un intérêt pour sa ville. Inscrit au Parti radical, parti très attaché alors à la laïcité, à la propriété privée et au libre-échange, il se présente aux élections municipales en 1924 et est élu maire le 15 novembre. Sous son mandat de 20 ans, le nombre d'habitants passe de 4 808 à 7 595⁶.

Avec son équipe municipale, il lance de nombreux travaux, notamment ceux de l'adduction d'eau et de la distribution d'eau potable à partir de 1933.

En 1931, il est élu au Conseil général comme représentant du canton de Sassenage. Il y siège jusqu'en 1940, date de la suppression des conseils généraux⁷ par le président Laval (loi du 2 octobre 1940).

Il occupe le poste de maire pendant toute la 2^e Guerre mondiale et ne prend sa retraite définitive qu'en 1944. Désormais, il vit avec sa fille Marguerite qui gère l'hôtel.



La pâtisserie Gloppe sur les Champs-Élysées, Jean Béraud 1889

⁴ Né en 1846 et décédé en 1935, il est considéré comme le plus grand cuisinier de son temps. Il est l'auteur de nombreux ouvrages culinaires.

⁵ Augustave Ponson, ancien maire de Fontaine, Roger L. Lachat, *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 26/1/1980, n° 2890

⁶ Aujourd'hui, Fontaine compte 22 500 habitants.

⁷ Les pouvoirs des conseils généraux sont transférés aux Préfets.

Reconnu, apprécié et respecté par ses concitoyens, Auguste l'est aussi pour sa jovialité et sa verve. Il aime partager ses secrets de fabrication et ne s'en prive pas, il s'y exerce jusque dans les dîners officiels auxquels il participe et où il enthousiasme son auditoire avec ses anecdotes et ses recettes savoureuses. Il décède en juillet 1956 à l'âge de 80 ans.

Si en 1986, l'hôtel tenu par sa fille était toujours en activité, il semble avoir fermé ses portes aujourd'hui.

Marie-Claire DEBOUVERIE (rédaction) et **Marc PLÈCHE** (documentation et généalogie)



Sources

- ♦ *Comment un ancien maire de Fontaine, Augustave Ponson, premier pâtissier d'Europe, régala Guillaume II, Georges de Grèce, Clemenceau, Roger L. Lachat*, 26 janvier 1980, n° 2890
- ♦ Cuisiniers, pâtissiers et hommes de goût du XIX^e siècle : <https://lacuisinedu19siede.wordpress.com>
- ♦ *La commission administrative et le conseil départemental du Pas-de-Calais de 1940 à 1944 : sélectionner un personnel politique et gérer un département au temps de l'État français*, Philippe Roger, dans *Revue du Nord* 2014/4 (n° 407), pages 877 à 916 : <https://www.cairn.info/revue-du-nord-2014-4-page-877.htm>
- ♦ L'histoire du Canton de Sassenage : https://fr.wikipedia.org/wiki/Canton_de_Fontaine-Sassenage
- ♦ L'histoire de Fontaine : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fontaine_\(Is%C3%A8re\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fontaine_(Is%C3%A8re))
- ♦ Pâtissiers et pâtisserie : <http://segolene.ampelogos.com/news/patissiers-et-patisserie-au-xx-et-xxies-siecles>

Généalogie simplifiée de la famille Ponson, de Bouvières — Réalisée par Marc PLÈCHE





Fédération Française de Généalogie

▶ *F lash n° 257 - janvier 2019*

QUAND AURAI-JE MES TIMBRES ?

En ce début d'année, et en l'absence d'un(e) assistant(e) fédéral(e), le bureau m'a chargé des timbres fédéraux : collecter les demandes des associations, faire la commande puis envoyer aux six coins de l'hexagone et outre-mer les timbres pour l'année qui commence. Certains responsables d'associations semblaient impatients d'avoir les dits timbres comme le montraient leurs messages parfois à la limite de la courtoisie. « Il nous les faut pour notre assemblée générale, les adhérents les réclament !! » Je croyais m'être investi dans la généalogie et non la philatélie me semblait-il. Que pouvait bien signifier pour eux ce timbre ? Et pour moi ? Le timbre ne représente que le logo de la FFG et l'année : FFG 2019.

Qu'allait être 2019 pour la Fédération française de généalogie ? Une année impaire donc une année de congrès : Ajaccio, la Corse. Je me souviens avec émotion de ma rencontre avec l'administrateur fédéral représentant la Corse. Il était si Corse, parlait si bien de son île que l'on n'avait qu'une envie, c'est de lui dire : « Emmène-moi voir toutes ces merveilles dont tu me parles ». Heureux seront les invités de Corsica Genealogia en octobre, ne tardez pas à vous inscrire. Les Corses savent tenir les promesses qu'ils vous font.

Les congrès : mon premier a eu lieu à Tours. La Fédération qui n'était qu'un nom prenait corps sous la forme d'une ruche vibrante où des questionneurs chargés de classeurs recherchaient des réponses auprès des bénévoles des différents stands où ils se rendaient. Puis il y eut Lille, là j'aidais à tenir le stand de notre union et nous avons eu de la chance : l'organisatrice nous avait placés en face du cercle de l'île Bourbon. Les habitués des congrès de la fédération savent que la convivialité liquide de nos amis d'outre-mer est très communicative. Lors des congrès, la Fédération remet des prix à ses associations : le prix Sagot de la meilleure revue et le prix Sagot du plus beau stand présenté lors du congrès. Elle récompense aussi, à cette occasion, le travail des adhérents des associations fédérées qui ont publié un ouvrage autour de l'histoire des familles.

2019 est aussi pour la FFG une année d'élection au conseil d'administration. C'est ce conseil que le logo figurant sur le timbre fédéral représente sous la forme d'une chaîne fermée. Lors de ma première participation à un conseil, j'ai tout de suite vu pourquoi : la table du conseil a la forme d'un O. Une égalité de tous, entre eux, sous l'autorité du président. Pour le jeune généalogiste que j'étais, le président de la FFG, c'était la généalogie associative incarnée. Les administrateurs venaient de la France entière, il y avait 2 Bretons, 2 Normands et 2 Rhône-Alpins représentant les plus grosses unions mais aussi des représentants de cercles d'entreprises ou d'associations familiales. C'est lors du déjeuner que je me suis rendu compte du pourquoi de ces réunions : les conversations étaient libres mais on ne parlait que généalogie, découvertes faites dans les archives que l'on voulait partager, de blocages que l'on souhaitait dépasser par les judicieux conseils de ses pairs. Tout ce que je connaissais à mon simple niveau local se retrouvait au niveau national. La Fédération ayant organisé l'année dernière une rencontre internationale à Arras, je me suis rendu compte que la passion pour la chaîne ininterrompue des générations dépassait les frontières de la France qui reste un précurseur en matière de démocratisation de la pratique généalogique associative.

Je comprenais mieux maintenant pourquoi les adhérents des 150 cercles fédérés voulaient leur timbre. Il est le signe d'une appartenance et d'une passion commune.

Olivier GUIONNEAU

Administrateur

 *F lash n° 258 - février 2019*

A QUOI SERT LA COTISATION À LA FFG ?

La Fédération française de généalogie, association reconnue d'utilité publique, existe grâce au temps consacré par les bénévoles au développement de la recherche généalogique depuis plus de 50 ans. Constituée d'associations qui réalisent un travail acharné et qui ont contribué à la démocratisation de la généalogie, la Fédération permet par ses actions :

- ◆ de promouvoir des grands rassemblements autour de la généalogie : forum régional ou national, congrès national ou international, d'organiser des Assises nationales autour d'un thème ;
- ◆ de les représenter auprès des pouvoirs publics et des instances nationales ou internationales, d'être l'interlocuteur privilégié auprès du Service interministériel des Archives de France (SIAF), de siéger au conseil Supérieur des Archives et à la Commission notariale du Conseil Supérieur des Archives ;
- ◆ de leur mettre à disposition des dossiers d'ordre général avec une documentation explicite ;
- ◆ de faire bénéficier d'espace d'échanges et d'accueil avec la Maison de la Généalogie, le Centre de documentation généalogique, les bases de données généalogiques (RING) ;
- ◆ de communiquer au travers de ses outils : le blog, les réseaux sociaux, le flash, la vie généalogique, le site, toutes les actualités de ses associations et de l'ensemble de l'activité de notre Fédération.

Défendons nos intérêts et impliquons-nous pour que notre Fédération reste un acteur incontournable de la sphère généalogique et son évolution.

Patricia PILLORGER
Trésorier de la F.F.G

 *F lash n° 259 - mars 2019*

TU AS VU ! J'ORGANISE UNE MANIFESTATION !

Depuis des mois, la Fédération met à la disposition des associations ses médias sociaux. La Fédération dispose d'une page sur Facebook, d'un fil sur Twitter et d'un blog. Ces outils, vous pouvez les utiliser pour votre communication associative.

Vous souhaitez communiquer sur un forum que vous organisez ? Faire part de récompenses reçues ? De partenariat avec vos centres d'archives ? Des ouvrages que vous publiez ?

Tout ce que vous jugerez utile de faire connaître au plus grand nombre, vous pouvez nous le transmettre et nous le diffuserons. Si vous y ajoutez une image, votre impact sur le lectorat n'en sera que plus grand.

Vous êtes rédacteur mais vous pouvez aussi être lecteur : abonnez-vous aux médias de la Fédération, si cela n'est pas déjà fait. Vous verrez se déployer en temps réel la variété des activités des associations fédérées qui sont la majorité de la vie de la Fédération.

Entrez en contact entre vous pour échanger des conseils, des informations : comment avez-vous réglé tel souci d'intendance lors de l'organisation de votre manifestation ? Quelle progression suivez-vous lors de vos cours de paléographie ? Comment trouvez-vous des tutoriels de formation aux différents logiciels ou bases de données en ligne ? Avez-vous créé des manuels pour faire découvrir la généalogie aux plus jeunes et pouvez-vous nous les partager ?

Comme les entreprises et les particuliers, les actions des associations fédérées de généalogie doivent être visibles : savoir-faire et faire-savoir. Montrez à tous ce que chacun apporte à ses adhérents au service de notre passion commune : la généalogie associative.

Olivier GUIONNEAU
Responsable de la commission communication

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STOUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiens, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	25,00	560
Les Arts en Drôme Provençales (110 pages)	15,00	355

En promotion !

Nouveauté 2018 !

Arbres généalogiques**Format 50 x 70 cm**

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	3000
Prix €	2,00	4,00	6,00	7,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 8 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>



Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
genea26provence@yahoo groupes.fr

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste

« *La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres* »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Guy VENTURINI
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X